



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale
du Québec



2007-2008

www.assnat.qc.ca

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale du Québec



Place aux citoyens

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Direction :	Johanne Whittom
Coordination et rédaction :	Noémie Cimon-Mattar
Comité de réalisation :	Geneviève Barry Patrik Gilbert Suzanne Hébert Robert Jolicœur Marc Painchaud Jacques Paquet Georges Rousseau
Révision :	Francine Boivin Lamarche Nancy Ford Éliane de Nicolini
Traduction :	Sylvia Ford
Réalisation graphique :	Marie-Michelle Gagné
Collaboration spéciale :	Éliane de Nicolini
Photographies :	Christian Chevalier pages 43-50-51 Patrick Gilbert page 31 Daniel Lessard pages 12-35-36-38-39-40-41-42 45-46-47-48-58-59-60-64 Fernande Savard page 47 Roch Thérout page 64
Impression :	Couverture Imprimerie Le Renouveau Intérieur Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale du Québec

Cette publication est diffusée dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca

Dépôt légal : 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-53143-2
ISSN 1492-5753

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants 2007-2008

Mot du président

Mot du secrétaire général

L'Assemblée nationale	10
Sa mission	10
Les élections générales au Québec	10
Les parlementaires de la 38 ^e législature	16
Le diagramme de l'Assemblée nationale au 31 mars 2008	18

Le travail parlementaire	20
L'horaire des séances	20
Le bilan du travail à l'Assemblée nationale	21
Les commissions parlementaires	24
Un appui efficace au travail des députés	36

Les citoyens	38
Des activités d'éducation et de recherche	38
Une Assemblée ouverte aux citoyens	44
Un lieu d'échanges	47
Les communications	49

Deux nouveautés en images

La diplomatie parlementaire	52
Les relations multilatérales	52
Les relations bilatérales	55
La coopération interparlementaire	55
Les visites officielles	56

Le patrimoine	58
Le patrimoine documentaire	58
Le patrimoine immobilier et urbain	60

L'organisation administrative	61
L'organigramme au 31 mars 2008	61
Le Bureau de l'Assemblée nationale	62
Le personnel	62
L'Assemblée nationale se modernise	64
Les dépenses de l'Assemblée nationale (2007-2008)	66

Annexes	67
Les projets de loi adoptés	67
Les mandats accomplis par les commissions parlementaires	70
Les allocations versées aux députés	76
Les mandats des unités administratives	76

Quelques renseignements pratiques	79
--	----

2007-2008

Faits saillants

Trois partis sont reconnus à l'Assemblée nationale

La répartition des sièges de la 38^e législature revêt un caractère particulier : il s'agit du premier gouvernement minoritaire depuis 1878. Cinquante-six députés ont fait leur entrée au Parlement pour un premier mandat et trois groupes parlementaires sont représentés. Cette situation a nécessité des ajustements au Règlement de l'Assemblée nationale. Ainsi, des modifications ont notamment été apportées aux règles de la période des questions et des réponses orales, à la composition des commissions parlementaires, à la répartition de temps de parole et aux interpellations dans le but de tenir compte de cette nouvelle réalité. Le président élu de cette assemblée est M. Michel Bissonnet, et ce, pour un second mandat, alors que les vice-présidents sont, dans l'ordre, M^{me} Fatima Houda-Pepin ainsi que MM. Jacques Chagnon et Marc Picard.



Lancement de la programmation du 400^e anniversaire de Québec à l'Assemblée nationale

C'est le 13 novembre 2007 que le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a dévoilé la programmation de l'Assemblée pour commémorer le 400^e anniversaire de Québec. Cette programmation comprend 15 activités variées (conférences, expositions, publications, etc.) sur le thème « 400 ans de traditions et d'institutions ». L'ouverture du Centre des visiteurs, pour mieux accueillir les citoyens et gens de passage, fait partie de cette programmation. En outre, toujours à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires a été mise sur pied par l'Université Laval et l'Assemblée nationale pour contribuer à améliorer la connaissance de nos institutions parlementaires.





Nouvelle table des greffiers

Témoign muet des débats parlementaires depuis plus d'un siècle, la table des greffiers est au cœur des travaux de l'Assemblée nationale. Afin d'en assurer le bon déroulement, le président de l'Assemblée nationale est assisté du secrétaire général et de ses adjoints. Comme l'ancienne table des greffiers ne répondait plus à leurs besoins et que cet objet patrimonial ne pouvait être altéré, le savoir-faire et la créativité de plusieurs employés de l'Assemblée ont été mis à contribution pour mettre au point une table s'intégrant au contexte patrimonial des lieux. Depuis le début de la 38^e législature, l'Assemblée nationale du Québec dispose d'une table des greffiers ergonomique à la fine pointe de la technologie.



Accueil de l'Assemblée annuelle du CSG/ERC

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, a accueilli, du 12 au 15 août 2007, la 47^e Assemblée annuelle et forum régional de l'*Eastern Regional Conference of Council of State Governments* (CSG/ERC). Cette rencontre annuelle de parlementaires, la plus importante dans le nord-est du continent, a réuni près de 800 législateurs, représentants des gouvernements ainsi que des experts et des universitaires venant des États américains et des provinces canadiennes membres de l'ERC.



Inauguration de la fontaine de Tourny

La fontaine de Tourny, présent de la famille Simons aux gens de Québec à l'occasion des 400 ans de la ville, a été inaugurée le 3 juillet 2007, jour de l'anniversaire de Québec, devant les terrains de l'hôtel du Parlement. Dignitaires et grand public ont alors assisté à la mise en eau des 43 jets de cette fontaine, cadeau historique qui embellit désormais le paysage de la colline Parlementaire. L'Assemblée nationale veille à l'entretien de cette fontaine qui attire de nombreux visiteurs.

Mot du président



C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2007-2008* qui dresse le bilan d'une année intense à plus d'un titre. En effet, la première session de la 38^e législature a débuté le 8 mai 2007 et, à cette occasion, 56 députés nouvellement élus ont fait leur entrée au Parlement: je les félicite au passage. Un événement peu commun s'est aussi produit, puisque trois partis politiques sont désormais reconnus à l'Assemblée nationale en tant que groupes parlementaires. Cette situation nous a amenés à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les députés m'ont fait l'honneur de me réélire à la présidence de l'Assemblée nationale. Je les remercie de m'avoir réitéré leur confiance et de m'avoir permis de continuer à assumer cette noble fonction.

Comme nous tenons à ce que l'Assemblée nationale devienne de plus en plus la maison du peuple, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour mieux faire connaître notre rôle aux citoyens et pour les inciter à venir nous visiter. Pour ce faire, nous avons misé sur plusieurs moyens: enrichissement de la programmation du Canal de l'Assemblée, expositions diverses et inauguration de notre nouveau Centre des visiteurs.

En novembre 2007, nous avons annoncé officiellement notre programmation pour le 400^e anniversaire de Québec. Comment pourrait-il en être autrement, alors que l'histoire de notre institution et celle de la ville sont intimement liées? Nous mettons donc en œuvre une quinzaine d'activités sur le thème «400 ans de traditions et d'institutions politiques». Ces activités s'orchestrent autour de deux grandes composantes: d'une part, la culture et le divertissement et, d'autre part, l'histoire et la recherche. Fait partie de cette programmation la création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, qui a vu le jour en 2007, à la suite d'un partenariat entre l'Université Laval et l'Assemblée nationale, une réalisation dont je suis particulièrement fier.

J'espère que la lecture de ce rapport vous permettra d'apprécier nos réalisations et de mesurer nos efforts pour nous inscrire dans la mémoire collective à l'occasion de cette année historique.

Le président de l'Assemblée nationale du Québec,

A stylized, handwritten signature in black ink that reads "Michel Bissonnet". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Michel Bissonnet

Mot du secrétaire général

Je joins ma voix à celle du président pour présenter ce neuvième rapport d'activité de l'Assemblée nationale. L'année 2007-2008, caractérisée par les débuts de la 38^e législature, a entraîné dans son sillage une multitude d'activités visant l'accueil des députés nouvellement élus ou reconduits dans leur fonction. Toute cette effervescence a été très exigeante pour les membres du personnel de l'Assemblée que je tiens à féliciter, non seulement pour leur mobilisation, mais aussi pour leur dévouement.

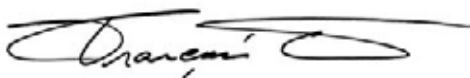


Si la majorité du personnel a contribué de près ou de loin au bon déroulement des travaux de la 38^e législature, d'autres personnes se sont investies à fond dans des projets de longue haleine : je pense notamment à l'implantation de la stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), qui a nécessité énormément d'énergie de leur part. Je pense également à la nouvelle table des greffiers dont nous sommes très fiers, non seulement parce qu'elle résulte de la collaboration de différentes unités administratives qui ont uni leurs efforts, leurs idées, leur créativité et leur savoir-faire, mais aussi parce qu'elle revêt un côté innovateur.

Enfin, l'année s'est aussi distinguée par les préparatifs entourant les activités que nous avons programmées pour souligner le 400^e anniversaire de Québec. Certains de nos projets pour cette occasion se sont concrétisés au cours des derniers mois, entre autres, le lancement de l'ouvrage *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec* et l'inauguration de notre nouveau Centre des visiteurs. De nature fort différente, ces réalisations ont ceci en commun qu'elles sont remarquables et qu'elles contribuent à mieux faire connaître l'hôtel du Parlement à la population.

Au-delà des réalisations de 2008, je sais que les efforts au quotidien des membres du personnel de l'Assemblée nationale ont contribué à soutenir les députés dans l'exercice de leurs fonctions. Ce rapport en témoigne.

Le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec,


François Côté

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale du Québec

L'ASSEMBLÉE NATIONALE



SA MISSION

L'Assemblée nationale du Québec est l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée des députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales. C'est aux députés qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont également pour rôle de contrôler les actes du gouvernement, notamment lors de la période de questions et réponses orales ou de l'adoption des crédits du gouvernement, et de débattre de questions d'intérêt public. La durée du mandat collectif de ces députés, appelée « législature », est prévue dans la Constitution et ne dépasse pas cinq ans.

L'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur constituent le Parlement du Québec. Ce Parlement assume tous les pouvoirs qui sont attribués à la législature du Québec (Loi sur l'Assemblée nationale du Québec).

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Trois groupes parlementaires à l'Assemblée nationale

Le 26 mars 2007, le Québec s'est donné un gouvernement minoritaire pour la première fois depuis 1878. Il y a maintenant trois groupes parlementaires reconnus à l'Assemblée nationale, une première depuis l'adoption du Règlement de l'Assemblée nationale, en 1984.

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale au 31 mars 2008

Au 31 mars 2008, la répartition des 125 sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale était la suivante :

	Nombre de sièges
Parti libéral du Québec (PLQ)	48
Action démocratique du Québec (ADQ)	41
Parti québécois (PQ)	34
Vacants (Bourget, Pointe-aux-Trembles)	2

Groupe parlementaire :

Pour être considéré comme un groupe parlementaire, un parti politique doit avoir fait élire 12 députés ou obtenu au moins 20 % des voix aux dernières élections.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.
Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Débat de questions d'intérêt public.	Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.	Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.
 Parlement	 Gouvernement	 Tribunaux

À la suite des élections générales du 26 mars 2007, l'Assemblée nationale est constituée de 56 nouveaux élus et de 69 députés réélus. Ont été défaits 39 députés de la 37^e législature, alors que 15 ne se sont pas présentés à nouveau. Au moment de la dissolution, deux sièges étaient vacants.

Assermentation des députés

Pour pouvoir siéger à l'Assemblée nationale, un député doit prêter deux serments. Le premier découle de la Loi constitutionnelle de 1867 et se lit comme suit : « Je, [nom du député], jure [déclare solennellement] que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II. »

Le deuxième, qui est prêté en vertu des dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale, a comme libellé : « Je, [nom du député], déclare sous serment que je serai loyal envers le peuple du Québec et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la constitution du Québec. »

La prestation du serment est un des événements les plus importants de la vie parlementaire. Elle est la porte d'entrée du privilège le plus précieux pour un député, celui de la liberté de parole et son corollaire, l'immunité parlementaire. Il s'agit d'un acte solennel, d'un engagement sur l'honneur de celui qui le prête d'être fidèle à l'autorité, de respecter la volonté du peuple et d'agir en toute honnêteté et justice pour le bénéfice de ses concitoyens.

Après avoir prêté ces serments devant le secrétaire général de l'Assemblée nationale, le député signe le Registre des serments de l'Assemblée nationale. Il reçoit ensuite la médaille du Député, sur le revers de laquelle figure le serment de loyauté envers le peuple du Québec ainsi que l'épinglette du parlementaire qui l'identifie en tant que député. Les députés de la 38^e législature ont prêté serment au cours de trois séances s'étant déroulées entre les 5 et 25 avril 2007.

Accueil des députés

Les élections générales marquent le début de la vie parlementaire pour les candidats nouvellement élus : au lendemain du scrutin, l'Assemblée nationale met en œuvre une importante opération visant l'adaptation harmonieuse des nouveaux députés à leurs nouvelles fonctions.

Ainsi, le jour suivant les élections du 26 mars 2007, l'Assemblée a communiqué avec les nouveaux députés pour leur fournir toute l'information nécessaire aux décisions qu'ils auraient à prendre dans les premières semaines de leur mandat.

En outre, dès le 11 avril 2007, les parlementaires, leur conjoint ou coinjointe et leur personnel ont été conviés à des journées d'accueil et de formation concernant le fonctionnement de l'Assemblée, l'organisation des travaux parlementaires, les conditions de travail et les services qui leur sont offerts par l'administration de l'Assemblée nationale.

Élection du président et des vice-présidents

Après les élections générales, les députés doivent élire un président dont le rôle est de diriger les travaux de l'Assemblée, d'en administrer les services et de la représenter dans ses relations avec les autres parlements.

Le 8 mai 2007, M. Michel Bissonnet a été réélu président de l'Assemblée nationale selon le mode de scrutin secret, en vertu de règles temporaires adoptées pour la circonstance par les membres de l'Assemblée nationale. C'était la troisième fois depuis 1999 que se déroulait ainsi l'élection du président. Trois vice-présidents ont à leur tour été élus : M^{me} Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière, ainsi que MM. Jacques Chagnon, député de Westmount—Saint-Louis et Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière.

Règles temporaires et décisions de la présidence touchant les travaux parlementaires

À l'issue des élections générales du 26 mars 2007 et dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, l'Assemblée nationale a modifié temporairement certaines de ses règles de procédure parlementaire. Ces modifications, qui reflètent les décisions prises à l'unanimité par les trois groupes parlementaires, sont en vigueur pour la durée de la 38^e législature. Parmi elles, une seule concerne directement les travaux de l'Assemblée nationale, soit la règle relative au signalement du défaut de quorum. Les autres modifications touchent les travaux en commissions parlementaires.

Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle composition de l'Assemblée, le président a rendu plusieurs décisions afin d'assurer la bonne marche des travaux. Ainsi, le déroulement de la période des questions et réponses orales, la répartition des « motions du mercredi » (affaires inscrites par les députés de l'opposition) et des interpellations de même que la répartition des temps de parole dans divers débats ont fait l'objet de décisions du président.

Contribution du personnel administratif

Chaque élection générale nécessite une contribution importante du personnel administratif en soutien aux députés défaits, nouvellement élus ou réélus. Il s'agit d'une assistance qui a trait notamment à la gestion des arrivées et des départs au sein du personnel politique, à la gestion des bureaux de circonscription, à l'aménagement des bureaux et à la fourniture du matériel informatique et des services de téléphonie, de câblodistribution et d'Internet en circonscription et à l'hôtel du Parlement. Cette assistance est aussi liée, entre autres, à la mise à jour du site Internet et des brochures promotionnelles, aux séances de formation prodiguées aux nouveaux députés et aux services-conseils aux députés et au personnel politique en lien avec les élections.

La planification de ces travaux a débuté avant le déclenchement des élections et les services ont été rendus jusqu'à plusieurs mois après le jour du scrutin.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **quorum** est le nombre minimum de parlementaires dont la présence est requise pour que l'Assemblée ou sa commission plénière puisse siéger. Il est fixé au sixième de ses membres, dont le président, ce qui représente 21 députés sur 125. Lorsqu'une commission parlementaire siège, ce nombre est réduit au dixième des membres, y compris le président, soit 13 députés sur 125. Pour qu'un député puisse souligner le défaut de quorum, au moins six députés de son groupe parlementaire doivent être présents. Lorsqu'une commission siège, ce nombre est réduit à trois.

Élections partielles

Une élection partielle est tenue dans une circonscription électorale dans le but de pourvoir une vacance occasionnée par la démission ou le décès d'un député ou encore par une décision judiciaire. Lorsqu'un siège devient vacant, un décret du gouvernement ordonnant la tenue d'une élection doit être transmis au Directeur général des élections au plus tard six mois à compter du premier jour de la vacance.

En vertu d'un décret du gouvernement daté du 22 août 2007, une élection partielle a eu lieu le 24 septembre 2007, dans la circonscription de Charlevoix, à l'issue de laquelle M^{me} Pauline Marois (PQ) a été proclamée élue par le Directeur général des élections.

« Qui sont nos députés de la 38^e législature ? »

Au 31 mars 2008, les femmes, au nombre de 32, occupaient 25,6 % de l'ensemble des sièges à l'Assemblée nationale. Neuf d'entre elles siègent au Conseil des ministres, formant ainsi 47,3 % de l'exécutif.

Les députés sont issus de diverses formations et professions.

On compte 14 anciens maires parmi les députés actuels.

Les principales fonctions exercées par les députés avant leur élection étaient :

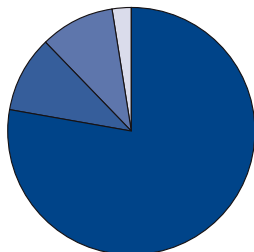
Gestionnaires	21 %
Enseignants	15 %
Avocats	12 %
Commerçants et industriels	10 %
Fonctionnaires	8 %

Les disciplines universitaires les plus représentées sont :

Droit	23 %
Administration	15 %
Science politique	10 %
Enseignement, pédagogie, sciences de l'éducation	8 %

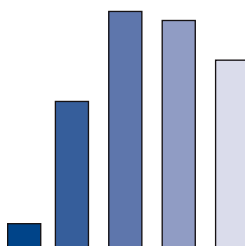
Formation

Universitaire	78 %
Collégiale	9,8 %
Secondaire et formation professionnelle	9,8 %
Données non disponibles ou autres	2,4 %



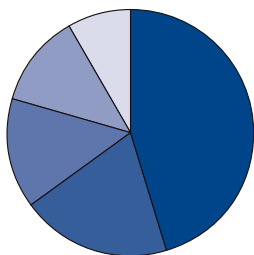
Répartition du nombre de députés selon la tranche d'âge

20-29 ans	4
30-39 ans	22
40-49 ans	35
50-59 ans	34
60 ans et plus	28



Expérience parlementaire des députés

Premier mandat	56
Deuxième mandat	24
Troisième mandat	18
Quatrième mandat	15
Cinquième à huitième mandat	10



La moyenne d'années d'expérience comme député à l'Assemblée nationale est de 6 ans et 2 mois.

Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire

L'activité première du député est de participer au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse et vote les projets de loi à l'Assemblée nationale. Ce rôle se joue en plusieurs étapes, tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

De plus, le député dispose de plusieurs moyens pour contrôler les actes du gouvernement. Mentionnons, entre autres, la possibilité d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité lors de la période des questions et réponses orales de même que l'étude des activités et de la gestion des ministères en commission. Il intervient notamment lors des consultations publiques en commission parlementaire sur les principaux enjeux de société.

Il exerce aussi un rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique. Le député est le représentant des électeurs de sa circonscription. Il défend leurs intérêts et fait valoir leurs besoins auprès de l'appareil gouvernemental.

Démissions

Trois députés ont démissionné en 2007. Il s'agit de :



M. Rosaire Bertrand (PQ)

*Circonscription
de Charlevoix*

Élu pour la première fois :
le 12 septembre 1994

Date de la démission :
le 14 août 2007



M^{me} Diane Lemieux (PQ)

*Circonscription
de Bourget*

Élue pour la première fois :
le 30 novembre 1998

Date de la démission :
le 17 octobre 2007



M. André Boisclair (PQ)

*Circonscription de
Pointe-aux-Trembles*

Élu pour la première fois :
le 25 septembre 1989

Date de la démission :
le 15 novembre 2007

LES PARLEMENTAIRES DE LA 38^e LÉGISLATURE



JEAN CHAREST
Premier ministre
Sherbrooke



JEAN-MARC FOURNIER
Leader
Châteauguay



HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
Leader adjoint
Verdun



BENOÎT PELLETIER
Leader adjoint
Chapleau



NORMAN MacMILLAN
Whip
Papineau



LUCIE CHARLEBOIS
Whip adjointe
Soulanges



YVON VALLIÈRES
Président du caucus
Richmond



PIERRE ARCAND
Mont-Royal



VINCENT AUCLAIR
Vimont



RAYMOND BACHAND
Outremont



LINE BEAUCHAMP
Bourassa-Sauvé



CLAUDE BÉCHARD
Kamouraska-Témiscouata



LAWRENCE S. BERGMAN
D'Arcy-McGee



MARGUERITE BLAIS
Saint-Henri—Sainte-Anne



JULIE BOULET
Lavolette



ROCH CHOLETTE
Hull



MAURICE CLERMONT
Mille-Îles



RUSSELL COPEMAN
Notre-Dame-de-Grâce



PHILIPPE COUILLARD
Jean-Talon



MICHELLE COURCHESNE
Fabre



EMMANUEL DUBOURG
Viau



JACQUES P. DUPUIS
Saint-Laurent



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Saint-François



JOHANNE GONTHIER
Mégantic-Compton



SAM HAMAD
Louis-Hébert



YOLANDE JAMES
Nelligan



MONIQUE JÉRÔME-FORGET
Marguerite-Bourgeoys



GEOFFREY KELLEY
Jacques-Cartier



CHARLOTTE L'ÉCUYER
Pontiac



LAURENT LESSARD
Frontenac



YVON MARCOUX
Vaudeuil



PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin



NICOLE MÉNARD
Laporte



NATHALIE NORMANDEAU
Bonaventure



GUY OUELLETTE
Chomedey



FRANÇOIS OUIMET
Marquette



ALAIN PAQUET
Laval-des-Rapides



PIERRE PARADIS
Brome-Missisquoi



PIERRE REID
Orford



GERRY SKLAVOUNOS
Laurier-Dorion



CHRISTINE ST-PIERRE
Acadie



LISE THÉRIAULT
Anjou



TONY TOMASSI
LaFontaine



STÉPHANIE VALLÉE
Gatineau



DAVID WHISSELL
Argenteuil



MICHEL BISSONNET
Président
Jeanne-Mance—Viger



FATIMA HOUDA-PEPIN
Première vice-présidente
La Pinière



JACQUES CHAGNON
Deuxième vice-président
Westmount—Saint-Louis



MARC PICARD
Troisième vice-président
Chutes-de-la-Chaudière

2007

AU 31 MARS 2008



MARIO DUMONT
Chef de l'opposition officielle
Rivière-du-Loup



SÉBASTIEN PROULX
Leader
Trois-Rivières



SYLVIE ROY
Leader adjointe
Lotbinière



FRANÇOIS BONNARDEL
Whip
Shefford



LUCILLE MÉTHÉ
Whip adjointe
Saint-Jean



PIERRE GINGRAS
Président du caucus
Blainville



PIERRE MICHEL AUGER
Champlain



PASCAL BEAUPRÉ
Joliette



FRANÇOIS BENJAMIN
Berthier



HUBERT BENOIT
Montmorency



ÉRIC CAIRE
La Pêtrie



MARTIN CAMIRAND
Prévost



ÉRIC CHARBONNEAU
Johnson



JEAN DAMPOUSSE
Maskinongé



ALBERT DE MARTIN
Huntingdon



ROBERT DESCHAMPS
Saint-Maurice



FRANÇOIS DESROCHERS
Mirabel



SIMON-PIERRE DIAMOND
Marguerite-D'Youville



JEAN DOMINGUE
Bellechasse



ÉRIC DORION
Nicolet-Yamaska



RAYMOND FRANCOEUR
Portneuf



JEAN-FRANÇOIS GOSSELIN
Jean-Lesage



GINETTE GRANDMONT
Masson



JANVIER GRONDIN
Beauce-Nord



LINDA LAPOINTE
Groulx



ÉRIC LAPORTE
L'Assomption



LUCIE LEBLANC
Deux-Montagnes



CLAUDE L'ÉCUYER
Saint-Hyacinthe



SYLVAIN LÉGARÉ
Vanier



CHRISTIAN LÉVESQUE
Lévis



RICHARD MERLINI
Chambly



CLAUDE MORIN
Beauce-Sud



CATHERINE MORISSETTE
Charlesbourg



ANDRÉ RIEDL
Iberville



JEAN-FRANÇOIS ROUX
Arthabaska



CLAUDE ROY
Montmagny-L'Islet



MONIQUE ROY VERVILLE
La Prairie



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Drummond



GILLES TAILLON
Châteauguay



JEAN-FRANÇOIS THERRIEN
Terrebonne



PAULINE MAROIS
Chef du deuxième groupe d'opposition
Charlevoix



FRANÇOIS GENDRON
Leader
Abitibi-Ouest



STÉPHANE BÉDARD
Whip
Chicoutimi



MAXIME ARSENEAU
Îles-de-la-Madeleine



STÉPHANE BERGERON
Verchères



PASCAL BÉRUBÉ
Matane



VACANT
Pointe-aux-Trembles



CAMIL BOUCHARD
Vachon



ALEXANDRE CLOUTIER
Lac-Saint-Jean



JACQUES CÔTÉ
Dubuc



CLAUDE COUSINEAU
Bertrand



PIERRE CURZI
Borduas



SERGE DESLIÈRES
Beauharnois



RITA DIONNE-MARSO LAIS
Rosemont



DANIELLE DOYER
Matapédia



BERNARD DRAINVILLE
Marie-Victorin



MARJOLAIN DUFOUR
René-Lévesque



LUC FERLAND
Ungava



SYLVAIN GAUDREAU LT
Jonquière



NICOLAS GIRARD
Gouin



LOUISE HAREL
Hochelaga-Maisonneuve



LISETTE LAPOINTE
Crémazie



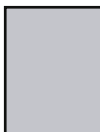
FRANÇOIS LEGAULT
Rousseau



GUY LÉLÉVRE
Gaspé



MARTIN LEMAY
Sainte-Marie—Saint-Jacques



VACANT
Bourget



MARIE MALAVOY
Tailleur



AGNÈS MALTAIS
Taschereau



JOHANNE MORASSE
Rouyn-Noranda—Témiscamingue



SYLVAIN PAGÉ
Lafayette



IRVIN PELLETIER
Rimouski



LORRAINE RICHARD
Duplessis



SYLVAIN SIMARD
Richelieu



DENIS TROTTER
Roberval



DANIEL TURP
Mercier



ALEXIS WAWANOLATH
Abitibi-Est

LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 MARS 2008

Fonctions parlementaires

Président

Élu parmi les députés, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le règlement et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent ; administrer les services de l'Assemblée ; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger, notamment dans ses rapports avec d'autres parlements.

Vice-présidents

Au nombre de trois, dont les deux premiers sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième parmi les députés du groupe parlementaire constituant l'opposition officielle, ils assistent le président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef

Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader et leader adjoint

Député à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe, soutenu et remplacé dans ses fonctions par son adjoint.

Whip et whip adjoint

Député qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commission et au sein des délégations, soutenu et remplacé dans ses fonctions par son adjoint.

Président de caucus

Député chargé de diriger les délibérations du caucus de son groupe parlementaire.

Groupes parlementaires

● Groupe parlementaire formant le gouvernement

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors des élections générales. Leur chef devient le premier ministre et il choisit, généralement au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

○ Groupe parlementaire formant l'opposition officielle

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors des élections générales. Le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

● Deuxième groupe d'opposition

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le troisième plus grand nombre de sièges lors des élections générales. Le chef de ce groupe parlementaire devient le chef du deuxième groupe d'opposition.

Député indépendant :

Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu en vertu du règlement de l'Assemblée nationale ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Groupe parlementaire :

groupe composé d'au moins 12 députés élus sous la bannière d'un même parti politique ou qui a obtenu au moins 20 % des votes aux plus récentes élections générales.

LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE



- ◆ Chef de l'opposition officielle
- Vice-président
- Leader de l'opposition officielle
- ▲ Whip en chef de l'opposition officielle

- ◆ Chef du deuxième groupe d'opposition
- Leader du deuxième groupe d'opposition
- ▲ Whip du deuxième groupe d'opposition

*Fonctionnaires

- ◆ Premier ministre
- Vice-président
- Leader du gouvernement
- ▲ Whip en chef du gouvernement
- Ministres

*Sergent
d'armes

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Pendant leur mandat, les députés sont appelés à débattre une variété de questions sur les affaires publiques du Québec. Divers moyens sont à leur disposition afin de leur permettre d'étudier des questions portant sur un enjeu sociétal et de participer pleinement aux travaux parlementaires. Les débats à l'Assemblée nationale et en commission parlementaire se déroulent selon un ensemble de règles issues du parlementarisme britannique qui garantissent la liberté d'expression des élus et leur droit de regard sur les affaires de l'État.

L'HORAIRE DES SÉANCES

Le Règlement de l'Assemblée nationale établit le calendrier des travaux parlementaires qui prévoit deux périodes annuelles où l'Assemblée se réunit : une au printemps et une à l'automne. La période du printemps se déroule du deuxième mardi de mars jusqu'au 23 juin au plus tard et celle de l'automne débute le troisième mardi d'octobre et se poursuit jusqu'au 21 décembre au plus tard.

Au printemps comme en automne, l'Assemblée nationale siège en séance ordinaire selon deux rythmes distincts : celui de la période de travaux ordinaires et celui de la période de travaux intensifs. Le tableau suivant illustre l'horaire de l'Assemblée selon la période de l'année.

Horaire des séances de l'Assemblée nationale

Horaire	Période de travaux ordinaires 2 ^e mardi de mars au 24 mai / 3 ^e mardi d'oct. au 24 nov.	Période de travaux intensifs 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*	*
Mardi	10 h à 12 h	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi		

* L'Assemblée nationale siège le lundi sur motion du leader du gouvernement.

En dehors des moments prévus au règlement, les membres de l'Assemblée se réunissent en séance extraordinaire, sur demande du premier ministre. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général.

Quant aux commissions parlementaires, elles peuvent se réunir tout au long de l'année, du lundi au vendredi, aux heures prévues au règlement. Cependant, elles ne peuvent siéger pendant que se déroule la période des affaires courantes à l'Assemblée. Voir le tableau en page 25.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2007-2008, plus de 9000 personnes ont assisté aux débats des parlementaires à la salle de l'Assemblée nationale. Quant aux travaux des commissions parlementaires, ils ont attiré 4 300 personnes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1908, l'hôtel du Parlement a brillé de tous ses feux à l'occasion du tricentenaire de Québec. Toutefois, quatre des lumières installées pour l'événement ont été laissées sur le couronnement de la tour centrale, faisant ainsi naître la **tradition** d'allumer ces lumières quand les députés siègent à la salle de l'Assemblée nationale.



LE BILAN DU TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Séances de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires

Au cours de l'année 2007-2008, 63 séances se sont déroulées à l'Assemblée et 294 en commission parlementaire. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	0	0	0	0
Mai	13	70 h 29	21	25 h 30
Juin	12	30 h 48	60	232 h 25
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	0	0
Septembre	0	0	14	55 h 38
Octobre	8	29 h 36	30	76 h 47
Novembre	14	57 h 57	59	124 h 03
Décembre	10	30 h 50	47	105 h 01
Janvier	0	0	14	38 h 14
Février	0	0	26	121 h 37
Mars	6	34 h 12	23	69 h 18
TOTAL	63	253 h 52	294	848 h 33

Déroulement d'une séance à l'Assemblée nationale

Une séance de l'Assemblée comporte deux périodes distinctes : les affaires courantes et les affaires du jour.

LA PÉRIODE DES AFFAIRES COURANTES	LA PÉRIODE DES AFFAIRES DU JOUR
La période des affaires courantes est composée de neuf rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée nationale. L'un de ses moments forts est sans contredit la période des questions et réponses orales qui, elle, a lieu chaque jour de séance. Les rubriques de cette période sont abordées selon l'ordre suivant : 1. les déclarations ministérielles ; 2. la présentation de projets de loi ; 3. les dépôts ; 4. les interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel ; 5. les questions et réponses orales ; 6. les votes reportés ; 7. les motions sans préavis ; 8. les avis touchant les travaux des commissions ; 9. les renseignements sur les travaux de l'Assemblée.	La période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi à l'une des étapes de leur étude. C'est également à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats de fond. Les cinq rubriques de cette période doivent être abordées selon l'ordre suivant : 1. les affaires prioritaires ; 2. les débats d'urgence ; 3. les débats sur les rapports de commissions ; 4. les autres affaires inscrites au feuillet ; 5. les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

QUELQUES CHIFFRES EN 2007-2008

- 3 déclarations ministérielles ont été faites ;
- 95 projets de loi ont été présentés jusqu'au 31 mars 2008 ;
- 863 documents ont été déposés à l'Assemblée nationale, dont des décisions du Bureau de l'Assemblée, des rapports annuels des ministères et organismes publics, des rapports de commissions ainsi que des pétitions.

Les affaires courantes

Les déclarations ministérielles - Un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée sur tout sujet qu'il considère comme pertinent, par exemple, l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier.

La présentation de projets de loi - C'est lors des affaires courantes que l'on présente un projet de loi. À cette étape, les députés ne se prononcent pas sur la teneur du texte, mais ils acceptent simplement d'en être saisis afin de l'étudier au cours des étapes ultérieures du processus législatif.

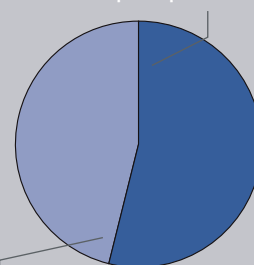
Les questions et réponses orales

Cette rubrique est sans contredit la plus connue des citoyens. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur des affaires d'intérêt public qui présentent un caractère d'actualité ou d'urgence, et qui relèvent de leur compétence ou de celle du gouvernement.

45,75 heures ont été consacrées aux questions et réponses orales.

Nombre de questions posées :

Questions principales : 787



Questions complémentaires : 668

L'Assemblée nationale a été l'hôte, du 5 au 8 septembre 2007, de la **25^e réunion conjointe annuelle de l'Association des conseillers parlementaires et celle des conseillers législatifs au Canada**. Cet événement a permis aux juristes des assemblées parlementaires du Canada d'échanger des points de vue sur des sujets d'intérêt commun en matière de légistique, de droit et procédure parlementaires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La salle de l'Assemblée nationale, communément appelée «salon bleu», était autrefois nommée «**salon vert**» et a été repeinte en bleu pour les besoins de la télé-diffusion des débats, en 1978.

EN 2007-2008, 260 MOTIONS SANS PRÉAVIS ONT ÉTÉ ADOPTÉES. ELLES PORTAIENT SUR DES SUJETS TELS QUE :

- le 400^e anniversaire de la fondation de Québec ;
- la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ;
- le décès de M^{me} Andrée P. Boucher, mairesse de la ville de Québec ;
- la retraite de M. Norman Delisle, courriériste parlementaire pendant 36 ans.

Les affaires du jour

Les affaires prioritaires - Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires de même que les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants au cours du débat qui s'ensuit. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons aussi le discours sur le budget et les motions de censure.

Les débats d'urgence - Tout député peut demander la tenue d'un débat d'urgence. Le président l'autorise s'il juge que la demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière, qui relève de l'Assemblée et ne peut être discuté autrement.

Les débats sur les rapports de commissions - Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au feuillet immédiatement après leur dépôt à l'Assemblée et doivent être pris en considération dans un délai de 15 jours suivant ce dépôt.

Les autres affaires inscrites au *Feuilleton et préavis* - C'est à ce moment que l'Assemblée procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, notamment l'adoption du principe, la prise en considération du rapport de commission qui a étudié le projet de loi et l'adoption du projet de loi.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi ayant des incidences financières. Cependant, à part cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale. Il peut compter sur les services juridiques et législatifs de l'Assemblée afin de le préparer.

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ 58 PROJETS DE LOI

- 44 parrainés par des ministres, dont 84 % adoptés à l'unanimité ;
- 2 parrainés par des députés et adoptés à l'unanimité ;
- 12 d'intérêt privé, tous adoptés à l'unanimité.

En moyenne, 52 jours se sont écoulés entre la présentation de ces projets de loi et leur adoption.

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les parlementaires accomplissent une partie considérable de leur travail, non pas à l'Assemblée nationale, mais au sein des commissions, où ils exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement. Les commissions sont composées d'un groupe de députés et sont chargées de l'examen de toute question relevant de leur compétence. C'est en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les grands débats qui ont cours au sein de la société. C'est aussi en commission que les députés étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les crédits budgétaires du gouvernement et peuvent également choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Il existe onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Un député de l'opposition officielle préside la Commission de l'Administration publique et le président, celle de l'Assemblée nationale.

Règles temporaires touchant la formation des commissions parlementaires

Le 24 mai 2007, l'Assemblée nationale a décidé d'apporter certains changements à son règlement pour la durée de la 38^e législature. Ces modifications ont essentiellement pour objectif d'harmoniser la composition des commissions avec la nouvelle réalité que constituent l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement minoritaire et la présence d'un troisième groupe parlementaire. Ainsi, les nouvelles règles prévoient que les commissions sont dorénavant composées de cinq membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, de quatre membres de l'opposition officielle et de trois membres du deuxième groupe d'opposition. Toutefois, pour ces derniers, seuls deux des trois membres ont droit de vote.

Par ailleurs, les modifications au règlement précisent la répartition des présidents et des vice-présidents des neuf commissions sectorielles entre les différents groupes parlementaires, comme l'indique le tableau suivant.

Groupe parlementaire	Présidents	Vice-présidents
Formant le gouvernement	5	4
Opposition officielle	2	4
Deuxième groupe d'opposition	2	2

Fait à noter, en vertu de ces règles temporaires, la Commission des institutions élit parmi ses membres un deuxième vice-président issu du deuxième groupe d'opposition.

Président de commission :

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président de commission :

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, qui assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Horaire des séances des commissions parlementaires

Date	Jour	Heure
En dehors de la période de travaux intensifs	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi au jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30

Pendant la période de travaux intensifs

Date	Jour	Heure
25 mai au 23 juin	Lundi au vendredi	10 h à 13 h
25 nov. au 21 déc.		15 h à 18 h
		20 h à 24 h

Nouvelle composition des commissions parlementaires

Avant de présenter un aperçu du travail réalisé en 2007-2008, voici un portrait des compétences et de la composition de chacune des commissions au 31 mars 2008.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement,
coordination des travaux des autres commissions

En sont membres d'office :

Le président de l'Assemblée nationale :

M. Michel Bissonnet

Les vice-présidents de l'Assemblée nationale :

M^{me} Fatima Houda-Pepin

M. Jacques Chagnon

M. Marc Picard

Les leaders des groupes parlementaires :

M. Jean-Marc Fournier

M. Sébastien Proulx

M. François Gendron

Les whips des groupes parlementaires :

M. Norman MacMillan

M. François Bonnardel

M. Stéphane Bédard

Les présidents de commissions :

M^{me} Catherine Morissette

M^{me} Louise Harel

M^{me} Lise Thériault

M. Gille Taillon

M. Geoffrey Kelley

M. Pierre Paradis

M. Claude L'Écuyer

M. Sylvain Simard

M. Alain Paquet

M. Lawrence S. Bergman

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Imputabilité et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes publics

En sont membres :

Le président
Le vice-président

PLQ

Lucie Charlebois (Soulanges)
Roch Cholette (Hull)
Henri-François Gauthier (Verdun)
Guy Ouellette (Chomedey)

Gilles Taillon (Chauveau) ADQ
Vincent Auclair (Vimont) PLQ

ADQ

Pierre Michel Auger (Champlain)
Hubert Benoit (Montmorency)
Jean-François Therrien (Terrebonne)

PQ

Pascal Bérubé (Matane)
Martin Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques)
Agnès Maltais (Taschereau)

COMMISSION DES INSTITUTIONS



Conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

En sont membres :

La présidente
Le vice-président
La vice-présidente

PLQ

Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
Guy Ouellette (Chomedey)
Alain Paquet (Laval-des-Rapides)
Tony Tomassi (LaFontaine)

Lise Thériault (Anjou) PLQ
Christian Lévesque (Lévis) ADQ
Rita Dionne-Marsolais (Rosemont) PQ

ADQ

Pascal Beaupré (Joliette)
André Riedl (Iberville)
Sylvie Roy (Lotbinière)

PQ

Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)
Daniel Turp (Mercier)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES



Finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement, fonction publique, services et approvisionnements

En sont membres :

Le président
La vice-présidente

PLQ

Pierre Arcand (Mont-Royal)
Roch Cholette (Hull)
Emmanuel Dubourg (Viau)
Nicole Ménard (Laporte)

Alain Paquet (Laval-des-Rapides) PLQ
Linda Lapointe (Groulx) ADQ

ADQ

Lucille Méthé (Saint-Jean)
Claude Morin (Beauce-Sud)
Gilles Taillon (Chauveau)

PQ

François Legault (Rousseau)
Guy Lelièvre (Gaspé)
Irvin Pelletier (Rimouski)

L'importance du contrôle parlementaire

Les activités de contrôle parlementaire représentent près de **30 %** des travaux réalisés en commission, comme le présente le schéma suivant.

Contrôle parlementaire

Crédits budgétaires du gouvernement	179 h 20	21,1 %
Interpellations	9 h 53	1,2 %
Surveillance d'organismes	8 h 44	1,0 %
Vérification des engagements financiers	18 h 27	2,2 %
Imputabilité	35 h 25	4,2 %

Sous-total 29,7 %

Autres travaux

Étude de projets de loi publics	286 h 41	33,8 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	14 h 04	1,7 %
Autres mandats de l'Assemblée nationale	145 h 05	17,1 %
Législation déléguée	-	0,0 %
Autres mandats prévus par le règlement	34 h 33	4,1 %
Mandats d'initiative	69 h 57	8,1 %
Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents	46 h 23	5,5 %

Sous-total 70,3 %

TOTAL 100 %

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



Famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, sécurité du revenu

En sont membres :

Le président
Le vice-président

PLQ

Russell Copeman
(Notre-Dame-de-Grâce)
Pierre Reid (Orford)
Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
Stéphanie Vallée (Gatineau)

Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) PLQ
Bernard Drainville (Marie-Victorin) PQ

ADQ

Éric Caire (La Peltre)
Ginette Grandmont (Masson)
Éric Laporte (L'Assomption)
Claude Roy (Montmagny-L'Islet)

PQ

Stéphane Bergeron (Verchères)
Lisette Lapointe (Crémazie)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL



Industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie, énergie et ressources, main-d'œuvre

En sont membres :

La présidente
Le vice-président

PLQ

Pierre Arcand (Mont-Royal)
Emmanuel Dubourg (Viau)
Johanne Gonthier
(Mégantic-Compton)
Nicole Ménard (Laporte)

Catherine Morissette (Charlesbourg) ADQ
Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion) PLQ

ADQ

Éric Charbonneau (Johnson)
Jean-François Gosselin (Jean-Lesage)
Richard Merlini (Chambly)

PQ

Marjolain Dufour (René-Lévesque)
Sylvain Gaudreault (Jonquière)
Johanne Morasse
(Rouyn-Noranda—Témiscamingue)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Agriculture, pêcheries, alimentation

En sont membres :

Le président
Le vice-président

PLQ

Maurice Clermont (Mille-Îles)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)
Stéphanie Vallée (Gatineau)

Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) PLQ
Janvier Grondin (Beauce-Nord) ADQ

ADQ

Albert De Martin (Huntingdon)
Robert Deschamps (Saint-Maurice)
Sébastien Schneeberger (Drummond)

PQ

Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)
Sylvain Pagé (Labelle)
Denis Trottier (Roberval)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

En sont membres :

Le président
La vice-présidente

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Russell Copeman
(Notre-Dame-de-Grâce)
Guy Ouellette (Chomedey)
Tony Tomassi (LaFontaine)

Claude L'Écuyer (Saint-Hyacinthe) ADQ
Charlotte L'Écuyer (Pontiac) PLQ

ADQ

Martin Camirand (Prévost)
Raymond Francoeur (Portneuf)
Jean-François Roux (Arthabaska)

PQ

Jacques Côté (Dubuc)
Claude Cousineau (Bertrand)
Danielle Doyer (Matapédia)

COMMISSION DE L'ÉDUCATION



Éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

En sont membres :

La présidente
Le vice-président

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Maurice Clermont (Mille-Îles)
Guy Ouellette (Chomedey)
Stéphanie Vallée (Gatineau)

Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve) PQ
Pierre Arcand (Mont-Royal) PLQ

ADQ

François Desrochers (Mirabel)
Éric Dorion (Nicolet-Yamaska)
Sylvain Légaré (Vanier)
Monique Roy Verville (La Prairie)

PQ

Nicolas Girard (Gouin)
Marie Malavoy (Taillon)

COMMISSION DE LA CULTURE



Culture, communication, communautés culturelles,
immigration, relations avec les citoyens

En sont membres :

Le président
Le vice-président

PLQ

Lucie Charlebois (Soulanges)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
François Ouimet (Marquette)

Sylvain Simard (Richelieu) PQ
Emmanuel Dubourg (Viau) PLQ

ADQ

Pascal Beaupré (Joliette)
François Benjamin (Berthier)
François Bonnardel (Shefford)
Lucie Leblanc (Deux-Montagnes)

PQ

Pierre Curzi (Borduas)
Alexis Wawanoloath (Abitibi-Est)

Président de séance :

Député désigné par le président de l'Assemblée nationale pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2008 :

PLQ

Lucie Charlebois (Soulanges)
Maurice Clermont (Mille-Îles)
Johanne Gonthier
(Mégantic-Compton)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)
Nicole Ménard (Laporte)
Pierre Reid (Orford)

ADQ

François Benjamin (Berthier)
François Desrochers (Mirabel)
Éric Dorion (Nicolet-Yamaska)
Richard Merlini (Chambly)
Jean-François Therrien
(Terrebonne)

PQ

Maxime Arseneau
(Îles-de-la-Madeleine)
Serge Deslières (Beauharnois)
Danielle Doyer (Matapédia)
Guy Lelièvre (Gaspé)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



Transports, travaux publics, environnement, faune

En sont membres :

Le président
Le vice-président

Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee) PLQ
Jean Domingue (Bellechasse) ADQ

PLQ
Johanne Gonthier
(Mégantic-Compton)
François Ouimet (Marquette)
Pierre Reid (Orford)
Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)

ADQ
Jean Damphousse (Maskinongé)
Simon-Pierre Diamond
(Marguerite-D'Youville)
Pierre Gingras (Blainville)

PQ
Camil Bouchard (Vachon)
Serge Deslières (Beauharnois)
Luc Ferland (Ungava)

Faits marquants

Consultations en ligne

Depuis les premières expériences de consultation en ligne à l'Assemblée nationale en 2000, les commissions parlementaires ont de plus en plus fréquemment recours à cet outil technologique qui permet de recueillir les commentaires d'un plus grand nombre de citoyens sur des projets de loi ou des sujets d'actualité.

Au cours de la dernière année, les commissions parlementaires ont eu recours quatre fois à ce mode de consultation. Ainsi, la Commission de la culture a mené une consultation en ligne sur le document intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*. Pour sa part, la Commission des finances publiques a entamé, en mars 2008, une consultation en ligne portant sur le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du code de déontologie des lobbyistes*. Enfin, la Commission des transports et de l'environnement a utilisé ce mode de consultation pour deux mandats, soit lors des consultations particulières sur le *Projet de stratégie gouvernementale de développement durable* et lors du mandat d'initiative portant sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les possibilités offertes par les consultations en ligne se sont également enrichies : ces deux dernières consultations permettaient, en plus, de remplir un questionnaire, de transmettre en ligne un document de réflexion sur les questions étudiées. Il s'agissait d'une première à l'Assemblée nationale. Les commissions ont ainsi reçu 539 réponses en ligne, comme le démontre le tableau à la page suivante.

Consultations en ligne	Questionnaires	Documents
La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 (18 juillet 2007–11 octobre 2007)	98	-
Le projet de stratégie gouvernementale de développement durable (2 octobre 2007–12 novembre 2007)	54	73
La gestion des matières résiduelles (12 décembre 2007-26 février 2008)	225	89
Total *	377	162

* Au 31 mars 2008, les résultats de la consultation en ligne de la Commissions des finances publiques n'étaient pas connus.

La Commission de l'administration publique: 10 ans de continuité et d'innovation

À l'automne 2007, la Commission de l'administration publique célébrait ses 10 ans d'existence. L'idée de confier un mandat horizontal d'examen de la gestion gouvernementale avait mené à sa création, de manière expérimentale, le 10 avril 1997. Cinq mois plus tard, à la faveur d'amendements au Règlement de l'Assemblée nationale, son statut devenait permanent.

Désormais, les parlementaires qui en sont membres ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et dans l'amélioration de la pratique en matière de contrôle de l'administration publique.

Les mandats des commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats: les mandats d'initiative, les mandats confiés par l'Assemblée nationale et les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires. La liste des mandats accomplis par ces commissions en 2007-2008 se trouve en annexe.

1. Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2007-2008, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs d'activité. L'organisation de ces mandats nécessite de nombreuses réunions au cours desquelles les membres préparent des documents de consultation ou d'information, entendent des experts, planifient des auditions publiques et préparent des rapports finaux qui contiennent des recommandations adressées au gouvernement.

La Commission des transports et de l'environnement a entrepris un mandat d'initiative sur la gestion des matières résiduelles au Québec,

Mandats d'initiative :

De leur propre initiative, les membres des commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et toute autre matière d'intérêt public.



Les membres de la Commission des transports et de l'environnement ont visité des entreprises travaillant dans la gestion des matières résiduelles.

alors que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles arrive à échéance, en 2008. Elle a choisi de traiter plus particulièrement de la réduction à la source de ces matières. Elle a également examiné la question du réemploi, du recyclage et de la valorisation de certaines matières : les matières putrescibles, les contenants de boisson à remplissage unique, les résidus domestiques dangereux ainsi que les matières résiduelles issues du secteur industriel, commercial et institutionnel et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Enfin, la Commission a étudié la question de l'élimination des matières résiduelles, tels les résidus solides et les boues municipales.

À cet effet, elle a entendu 49 groupes lors de ses consultations particulières. En outre, au moyen d'une consultation en ligne, un total de 225 citoyens ont pu donner leur opinion sur le sujet en répondant à un questionnaire et 89 autres ont transmis un document de réflexion. La Commission s'est également déplacée dans la région de Lanaudière pour visiter des lieux d'enfouissement sanitaire.

Le 28 novembre 2007, au cours d'une audition publique d'une durée de quatre heures, la Commission des finances publiques a, quant à elle, entendu MM. Henri-Paul Rousseau, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et Pierre Brunet, président du conseil d'administration de la Caisse, au sujet de la crise dans le secteur du papier commercial adossé à des actifs. Dans le contexte où les marchés financiers mondiaux ont été perturbés par des problèmes liés à ce papier, ce qui a eu des répercussions sur les portefeuilles et la liquidité de nombreuses institutions financières, cette audition a permis aux parlementaires d'échanger des points de vue sur les impacts de cette crise sur la gestion de la Caisse.

Au cours de la précédente législature, la Commission de l'éducation a déposé à l'Assemblée nationale un rapport contenant 18 recommandations dans le cadre d'un mandat d'initiative qu'elle s'était donné sur la réussite scolaire des autochtones. Un an plus tard, les membres de la Commission ont voulu connaître les suites ayant été données à ces recommandations et, à cette fin, ils ont entendu, en mars 2008, les représentants de l'Institut culturel et éducatif montagnais, de la commission scolaire crie et du Conseil en éducation des Premières nations, ainsi que la ministre de l'Éducation.

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence. Par exemple, la Commission de l'éducation a entendu deux comités chargés de conseiller le ministre de l'Éducation. Il s'agit du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, chargé de conseiller le ministre sur les programmes d'aide financière, les droits de scolarité et les politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études, et du Comité sur les affaires religieuses, ayant pour mandat de conseiller le ministre sur toute question touchant la place de la religion dans les écoles.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée. C'est ce qu'on appelle les « **mandats confiés par l'Assemblée nationale** ».

2. Mandats confiés par l'Assemblée nationale

Étude détaillée de projets de loi

Les commissions parlementaires ont étudié 50 projets de loi dont on peut consulter la liste complète en annexe. Pour l'ensemble des projets de loi, 1364 articles ont été étudiés et 271 amendements ont été adoptés sur les 304 propositions d'amendement présentées.

Consultations générales et particulières

En 2007-2008, 376 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation. Les commissions parlementaires ont reçu 406 mémoires. Ces consultations permettent aux parlementaires de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par une question et de faire des observations, des conclusions et des recommandations.

Par exemple, le projet de stratégie gouvernementale de développement durable a fait l'objet d'une consultation particulière à la suite de laquelle la Commission des transports et de l'environnement a déposé, à l'Assemblée nationale, un rapport contenant cinq recommandations. Celles-ci ont été prises en considération dans la rédaction de la stratégie gouvernementale de développement durable. La Commission des institutions a, quant à elle, reçu le mandat de mener une consultation générale sur le projet de loi n° 9, Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports. Ce projet de loi visait, entre autres, à interdire la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'un établissement d'enseignement et d'une garderie ainsi que dans un transport public ou scolaire.

Consultation générale :

Ce type de consultation s'adresse à l'ensemble de la population. Il est obligatoirement précédé d'un avis public dans les principaux quotidiens, dans la *Gazette officielle du Québec* et dans le site Internet de l'Assemblée nationale afin d'inviter les personnes et les organismes intéressés par le sujet étudié à soumettre un mémoire à la Commission. Celle-ci tient par la suite des auditions publiques pour discuter des mémoires reçus.

Consultations particulières :

Elles se limitent aux personnes ou aux organismes choisis par la Commission ou par l'Assemblée nationale en raison de leur connaissance de la question étudiée ou de leur savoir-faire en la matière.

En outre, voici quelques-uns des sujets qui ont été soumis à des consultations publiques :

- le document intitulé *Rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale* ;
- le document intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010* ;
- les documents intitulés *Rapport d'évaluation de la Loi portant réforme du Code de procédure civile* et *Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique – les poursuites-bâillons (SLAPP)* ;
- le projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal ;
- le projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets ;
- le projet de loi n° 41, Loi favorisant la transparence dans la vente de l'essence et du carburant diesel ;
- le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude ;
- le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Pendant deux semaines, au cours du mois de juin 2007, les commissions parlementaires ont étudié les crédits budgétaires du gouvernement, comme le prévoit l'article 282 du règlement. Au terme de leur mandat, elles avaient consacré près de 180 heures à l'examen et à l'adoption des crédits budgétaires alloués aux ministères et aux organismes, qui représentent plus de 61 milliards de dollars.

3. Mandats statutaires et mandats prévus par le règlement

Les mandats statutaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle ou encore dans un article du Règlement de l'Assemblée nationale. À titre d'exemple, la Commission de la culture a entendu le président de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) et a examiné les rapports annuels de cet organisme pour les années 2001 à 2007. Dans son rapport qui contient huit recommandations adoptées à l'unanimité, la Commission de la culture arrive à la conclusion que la CAI traverse une crise et que des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais pour assurer sa survie.

Quant à la Commission de l'économie et du travail, elle a procédé, conformément à l'article 43 de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, à l'étude des états financiers et des rapports d'activité 2003-2004 à 2006-2007 du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. À cette occasion, M^{me} Marjolaine Loiselle, présidente de la Commission des partenaires du marché du travail, a présenté le

bilan de l'organisme et a répondu aux questions des membres de la Commission.

La Commission des affaires sociales a pour sa part étudié les rapports annuels de gestion et entendu à cette fin, en janvier 2008, les représentants des agences de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de l'Outaouais ainsi que le Centre de santé et de services sociaux de la Baie-James. Par ailleurs, la Commission a entendu, au mois de mars 2008, la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale sur sa gestion du Fonds d'assurance parentale.

INTERPELLATION

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, tout député de l'opposition officielle ou du deuxième groupe d'opposition peut interpellier un ministre sur n'importe quelle question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission compétente le vendredi matin, de 10 h à 12 h. Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée nationale siège (sauf en période de travaux intensifs où il n'y en a pas). Au cours de l'année 2007-2008, les ministres du gouvernement ont été interpellés en commission parlementaire sur les sujets suivants :

- les orientations du gouvernement du Québec en matière d'aide aux familles ;
- le maintien à domicile et le soutien aux aidants naturels relevant du ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- la Politique du médicament ;
- l'état de l'économie du Québec ;
- la crise dans l'industrie du papier commercial non bancaire adossé à des actifs (PCAA) et son impact pour le gouvernement du Québec, les sociétés d'État et les organismes publics relevant de la ministre des Finances.

La Commission de l'administration publique

La Commission de l'administration publique a notamment le mandat d'entendre les administrateurs sur leur gestion. Elle réalise cette mission en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organisme public à venir répondre aux questions des parlementaires sur leur rapport annuel de gestion ou à discuter des observations contenues dans les rapports du Vérificateur général.

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission doit aussi vérifier tous les engagements financiers de 25 000 \$ et plus des ministères et des organismes dont les crédits sont votés par l'Assemblée.



Accueil de la Conférence des greffiers de comités parlementaires

L'Assemblée nationale a été l'hôte, du 12 au 15 septembre 2007, de la 3^e Conférence des greffiers de comités parlementaires canadiens. Près de 70 greffiers de commissions parlementaires venant de huit provinces ou territoires canadiens ont ainsi pu partager leurs réflexions sur leur profession. Les échanges de points de vue ont notamment porté sur les incidences des gouvernements minoritaires sur les travaux des commissions, les critères pour une reddition de compte efficace, les développements technologiques au sein des commissions et les travaux des commissions à l'extérieur du Parlement.

En scrutant ces dépenses, la Commission s'assure de leur pertinence, du respect des règles et des normes gouvernementales qui encadrent l'octroi des contrats et des subventions, et de l'équité dans l'attribution des deniers publics.

Au cours de l'année financière 2007-2008, la Commission de l'administration publique a déposé à l'Assemblée nationale quatre rapports faisant état de ses travaux axés sur la gestion par résultats.

- Le premier rapport porte sur l'audition du Vérificateur général du Québec, à l'égard de son rapport annuel de gestion 2007-2008 et de ses engagements financiers pour l'exercice financier correspondant.
- Le deuxième rapport donne suite à un mandat que lui avait confié l'Assemblée nationale au sujet de la Loi sur l'équilibre budgétaire : il contient six recommandations.
- Le troisième rapport comporte onze recommandations à la suite de l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organisme public sur leur gestion administrative. De plus, ce rapport contient en annexe le résultat de l'examen de cinq rapports annuels de gestion qui n'ont pas été présentés au cours d'une audition de la Commission.
- Finalement, le quatrième rapport rend compte de l'audition du sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'examen de quelque 12 000 engagements financiers de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

CONTRIBUTION DE LA DIVISION DE LA RECHERCHE À L'EXERCICE DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

La Division de la recherche de la Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est un service parlementaire qui a pour fonction première de soutenir les députés en commission parlementaire pour la réalisation de mandats d'initiative et de contrôle. Au cours de l'année 2007-2008, elle a préparé 172 documents d'analyse et d'information et a participé à la recherche et à la rédaction de l'ensemble des documents publiés par les commissions parlementaires.

De nombreux outils ont permis d'appuyer les commissions parlementaires dans les mandats de reddition de comptes, qui découlent notamment de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique. La Division procède en particulier à l'analyse des rapports annuels de gestion des 74 ministères et organismes soumis au pouvoir de surveillance de la Commission de l'administration publique. Elle agit de manière similaire pour l'ensemble des organismes et des sociétés d'État qui relèvent des commissions parlementaires sectorielles. Enfin, elle propose un ordre de priorité des organismes qui pourraient être soumis à un mandat de surveillance ou à un exercice de reddition de comptes.

UN APPUI EFFICACE AU TRAVAIL DES DÉPUTÉS

Nouvelle table des greffiers

Lors de la reprise des travaux parlementaires à l'automne 2007, une nouvelle table des greffiers a été installée au centre de la salle de l'Assemblée nationale. L'ancienne table, dessinée par le concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, qui l'avait située au confluent des échanges entre parlementaires, permettait difficilement d'intégrer les améliorations technologiques pour faire un travail plus efficace. La nouvelle table est dotée :

- d'un poste de travail ergonomique ;
- de moyens qui facilitent les communications entre le secrétaire général, ses adjoints et le président grâce, notamment à un téléphone à même l'ordinateur ;
- d'un système de gestion du temps de parole et d'une banque de données en procédure informatisés ;
- d'un moyen électronique permettant le déroulement et la génération des résultats des votes par voie électronique ;
- de la technologie requise pour transmettre par voie électronique le *scroll* (brouillon du procès-verbal), etc.

Véritable quartier général de la vie parlementaire, la nouvelle table est le résultat du travail en synergie du Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure et des directions de la gestion immobilière, de l'informatique et de la diffusion des débats. Pour plus d'information, voir le cahier central du présent rapport d'activité.

Implantation de la technologie Wi-Fi (Internet sans fil)

Les députés de la 38^e législature ont maintenant accès en ligne à de l'information utile aux travaux parlementaires et aux documents tels que les mémoires et les projets de loi. Ils sont, de plus, équipés d'ordinateurs portables avec la technologie sans fil qui est offerte dans près d'une vingtaine de salles dont celles de l'Assemblée nationale, du Conseil législatif, des commissions parlementaires et à la Bibliothèque.

Ce réseau est destiné aux députés de l'Assemblée nationale, aux ministres, au personnel de l'Assemblée, aux invités, aux journalistes et aux visiteurs (en commission parlementaire ou pour tout autre événement). Les participants à diverses simulations parlementaires peuvent également profiter de ce service.

Pour plus d'information, il suffit de visiter la rubrique « Nos services » du site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse : www.assnat.qc.ca.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tout document déposé à l'Assemblée nationale par un parlementaire au cours d'une séance devient **public** à compter du moment où il est déposé.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le délai entre l'intervention d'un parlementaire à l'Assemblée nationale et sa **retranscription** mise en ligne dans le site Internet est d'environ 40 minutes. Une version finale du *Journal des débats* avec une table des matières est accessible dès 17 heures le lendemain.

Documents déposés sur Internet

Afin de simplifier l'accès des parlementaires et des citoyens à l'information, une liste de tous les documents déposés à l'Assemblée nationale est mise en ligne depuis le début de la 38^e législature, sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, depuis le 16 octobre 2007, est déposée, en plus de la version papier, une version numérique des rapports annuels et plans stratégiques des ministères et organismes ainsi que des documents venant des personnes désignées par l'Assemblée nationale (Directeur général des élections, Protecteur du citoyen, Commissaire au lobbyisme, Vérificateur général). Cela permet de réduire de façon importante la quantité d'exemplaires requise des ministères et organismes, et ce, dans une perspective de protection de l'environnement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 7 de la Charte de la langue française prévoient l'**obligation d'imprimer et de publier les projets de loi et les lois en français et en anglais**. Pour produire le texte anglais des projets de loi et des amendements, essentiel au processus législatif, l'équipe du Service de la traduction de l'Assemblée nationale a traduit plus d'un demi-million de mots au cours de 2007-2008.

LES CITOYENS



En plus d'offrir aux citoyens québécois la possibilité de suivre les travaux parlementaires et parfois même d'y participer, l'Assemblée nationale dispose de nombreux autres outils de communication destinés à rapprocher les citoyens de leurs élus. À ce chapitre, elle est d'ailleurs l'une des assemblées parlementaires les plus avant-gardistes qui soit et son offre de services aux citoyens ne cesse de grandir.

DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE

Peu nombreux sont les parlements dans le monde qui proposent à la population des activités éducatives aussi enrichissantes que celles de l'Assemblée nationale du Québec. Pour stimuler l'intérêt des gens de tout âge envers l'exercice de la démocratie et contribuer à faire d'eux des citoyens actifs et avertis, l'Assemblée nationale a conçu différentes activités et publications visant l'éducation à la démocratie.

Le Tournoi et les simulations parlementaires

Sous forme de jeux de rôles, ces activités éducatives permettent aux participants de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ses règles, ses avantages et ses limites. En l'espace de quelques jours, les citoyens-députés élaborent et débattent des projets de loi en apprenant l'art du compromis, du consensus et du respect de l'autre.

TOURNOI DES JEUNES DÉMOCRATES, DU 20 AU 22 AVRIL 2007

Jeu-questionnaire sur la démocratie de la Grèce antique à aujourd'hui

Public cible : étudiants de 4^e et 5^e secondaire et du collégial

Participants : 303 (253 étudiants et 50 professeurs accompagnateurs)

Thème : personnage marquant du Québec : Louis-Joseph Papineau



PARLEMENT ÉCOLIER, LE 4 MAI 2007

Public cible : élèves de 6^e année du primaire

Participants : 125 apprentis députés

Exemples de projets de loi étudiés :

- Loi obligeant les écoles à mettre en place un programme de recyclage des matières recyclables afin de protéger l'environnement et d'éviter le gaspillage
- Loi obligeant les écoles primaires et secondaires à intégrer quotidiennement l'informatique dans toutes les matières scolaires





PARLEMENT DES SAGES, DU 10 AU 12 SEPTEMBRE 2007

Public cible :	retraités et préretraités
Participants :	90 apprentis députés
Exemples de projets de loi étudiés :	• Loi établissant la responsabilité des citoyens et du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable • Loi assurant la mise en œuvre des droits et devoirs des personnes

PARLEMENT JEUNESSE, DU 26 AU 30 DÉCEMBRE 2007

Public cible :	étudiants de collèges et d'universités
Participants :	100 apprentis députés et journalistes
Exemples de projets de loi étudiés :	• Loi modifiant la politique québécoise de défense nationale • Loi sur la gestion des médicaments d'ordonnance

PARLEMENT ÉTUDIANT, DU 2 AU 6 JANVIER 2008

Public cible :	étudiants de collèges et d'universités
Participants :	147 apprentis députés et journalistes
Exemples de projets de loi étudiés :	• Loi sur l'intégration linguistique et professionnelle au Québec • Loi favorisant le droit du travail



FORUM ÉTUDIANT, DU 6 AU 10 JANVIER 2008

Public cible :	étudiants de collèges
Participants :	135 apprentis députés, président, vices-présidents, secrétaire général, secrétaires adjoints, journalistes et attachés de presse
Exemples de projets de loi étudiés :	• Loi sur la reconnaissance des diplômes étrangers dans le domaine de la santé • Loi sur la gestion de l'eau potable

PARLEMENT DES JEUNES, DU 13 AU 15 FÉVRIER 2008

Public cible :	élèves de 3 ^e et 4 ^e secondaire
Participants :	114 apprentis députés, président, vices-présidents, secrétaires adjoints et journalistes
Exemples de projets de loi étudiés :	• Loi concernant l'interdiction de la vente de boissons énergisantes aux mineurs • Loi favorisant la promotion de saines habitudes de vie chez les jeunes Québécois



Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Depuis plus de 30 ans, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale perpétue la mémoire de ce juriste et de cet humaniste, universitaire, historien et auteur, salué à son décès en 1978 comme l'un des grands intellectuels du Québec. M. Bonenfant a participé au rayonnement de la démocratie et des institutions parlementaires, en particulier auprès du grand public et des jeunes.

Dans la poursuite de cet objectif, la Fondation organise l'activité des Parlements au secondaire, qui joint des centaines d'élèves du secondaire dans leur milieu ainsi qu'une conférence annuelle portant sur des thèmes relatifs au parlementarisme. Elle offre également des stages parlementaires aux étudiants des universités.

Stages parlementaires : Desjardins, un nouveau partenaire

En 2007-2008, cinq stages de 10 mois assortis d'une bourse de 17 000 \$ ont été offerts aux étudiants titulaires d'un baccalauréat d'une université du Québec. Depuis 2007, la Fondation peut compter sur l'appui d'un nouveau partenaire, le Mouvement des caisses Desjardins, qui contribue financièrement au programme de stages.

Chaque année, les boursiers de la Fondation vivent concrètement les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des institutions qui en relèvent, soit le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme. Par la suite, chacun d'eux est jumelé à un député ministériel, puis à un député de l'un des partis d'opposition. Les boursiers participent également à une mission à l'étranger et rédigent un mémoire.

Ces mémoires ont d'ailleurs été remis officiellement le 29 juin 2007, en présence du vice-président de l'Assemblée nationale et vice-président de la Fondation, M. Jacques Chagnon. Cette cérémonie a marqué la fin du stage amorcé en septembre 2006 par Maude Benoit, Marline Côté, Jean-Philippe Dallaire, Hugo Genest et Simon Larouche.



Dépliant sur le programme de stages parlementaires assortis de bourses de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.



Les boursiers de la Fondation
Jean-Charles-Bonenfant, de gauche
à droite: Hugo Genest, Marline Côté,
Maude Benoit, Simon Larouche et
Jean-Philippe Dallaire.

Leurs mémoires portaient sur les sujets suivants :

- *L'évolution du financement des partis politiques au Québec de 1977 à aujourd'hui*
(Maude Benoit) ;
- *Femmes journalistes parlementaires à la Tribune de la presse - Causes et conséquences possibles d'une sous-représentation*
(Marline Côté) ;
- *La «paradiplomatie parlementaire» - Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*
(Hugo Genest) ;
- *Le privilège parlementaire de la liberté de parole à l'époque de la prédominance des droits individuels: Analyse et recommandations*
(Jean-Philippe Dallaire et Simon Larouche).



Dépliant sur les
Parlements au secondaire.

LES PARLEMENTS AU SECONDAIRE

Les Parlements au secondaire permettent à des élèves du secondaire de participer aux décisions touchant la vie de l'école. Plus de 125 écoles ont adhéré à ce projet d'éducation à la démocratie depuis son lancement en 2005. L'objectif quinquennal est fixé à 250 écoles.

Rio Tinto Alcan est le principal partenaire des Parlements au secondaire. La Fédération des commissions scolaires et le Secrétariat à la jeunesse contribuent aussi financièrement à l'implantation des Parlements. La Fondation peut également compter sur l'appui du Directeur général des élections ainsi que sur celui du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour plus d'information :
www.parlementsausecondaire.com

CONFÉRENCES JEAN-CHARLES-BONENFANT

Organisées en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval, les conférences Jean-Charles-Bonenfant portent sur les thèmes de prédilection de M. Bonenfant, soit le parlementarisme, les principes fondamentaux du droit public, le fédéralisme et le partage des compétences, l'histoire du droit des institutions et finalement la rédaction et l'interprétation des lois.

En 2007-2008, la sixième série des conférences a abordé le thème *Comment dessiner une carte électorale équitable?* MM. Michel Létourneau, William Cusano et M^{me} Marie Grégoire, tous trois anciens parlementaires, ainsi que M. Louis Massicotte, politologue et titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, ont échangé des vues en table ronde animée par Michel C. Auger, journaliste et chef du bureau de Radio-Canada à l'Assemblée nationale. La conférence a attiré un peu plus de 120 personnes.



La sixième conférence Jean-Charles-Bonenfant, le 14 novembre 2007, au restaurant *Le Parlementaire*.

Cours et formation de droit et procédure parlementaires

Pour une quatrième année consécutive, l'Assemblée nationale et l'Université Laval ont collaboré afin d'offrir un cours en droit et procédure parlementaires aux étudiants d'université. Élaboré précisément pour les étudiants en droit et en science politique, ce cours vise à leur faire comprendre les règles et principes qui caractérisent l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires se déroulant à l'Assemblée nationale.

Annnonce de la création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

La création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, issue d'un partenariat entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval, a été annoncée en novembre 2007. Cette annonce s'inscrit dans la programmation des activités de l'Assemblée nationale pour souligner le 400^e anniversaire de Québec. Le titulaire de la chaire est le professeur Louis Massicotte, du Département de science politique de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. M. Massicotte est un spécialiste reconnu internationalement en matière d'institutions électorales et parlementaires.

En concertation avec ses partenaires, soit l'Assemblée nationale de la République française, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections, le Vérificateur général et le Commissaire au lobbyisme, la chaire poursuit l'objectif de créer un pôle d'excellence universitaire sur la démocratie et les institutions parlementaires. Elle souhaite également faire des institutions parlementaires un sujet spécifique de recherche, d'enseignement et de formation en droit, en science politique et en



Annnonce de la création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, le 13 novembre 2007.

sciences sociales, et sensibiliser des étudiants à tous les aspects du parlementarisme dans les démocraties modernes. En outre, elle désire encourager l'ouverture de la communauté parlementaire sur son environnement.

En plus de coordonner des projets de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, la chaire appuie des équipes de chercheurs et allouera des bourses à des étudiants suivant les quatre grands axes suivants :

- Parlementarisme et représentation politique ;
- Procédure parlementaire comparée et processus législatif ;
- Parlement et exercice de la gouvernance ;
- Parlementarisme et élections.

Elle prévoit aussi offrir des stages crédités au sein des organismes partenaires.

Les connaissances émergentes de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires sont diffusées par la voie de conférences, séjours de spécialistes de réputation internationale, séminaires de recherche et colloques.



Des jeunes explorateurs à la régie de la Direction de la diffusion des débats.



D'autres jeunes explorateurs dans les cuisines du restaurant *Le Parlementaire*.

JEUNES EXPLORATEURS D'UN JOUR

Le 26 avril 2007 s'est tenue, pour la troisième fois, l'activité Jeunes explorateurs d'un jour à l'Assemblée nationale. Cette activité, à laquelle ont collaboré les directions des relations interparlementaires et internationales, de la diffusion des débats et des restaurants, a permis à près d'une vingtaine d'étudiants de 4^e et 5^e secondaire d'explorer un métier ou une profession qui les intéresse, tel que celui de conseiller en relations internationales, de réalisateur ou de cuisinier. Parrainés par un employé de la direction ciblée, ils ont ainsi pu plonger dans un nouvel environnement de travail et découvrir les multiples facettes du métier ou de la profession qui les passionne.

Cette activité est offerte aux étudiants à une période décisive où ils doivent faire des choix, parfois difficiles, concernant leur avenir professionnel.

Pour plus d'information : www.jeunes-explorateurs.org

UNE ASSEMBLÉE OUVERTE AUX CITOYENS

En compagnie de guides, les citoyens et gens de passage sont invités à visiter l'hôtel du Parlement, œuvre d'Eugène-Étienne Taché, dont la construction s'est échelonnée entre 1877 et 1886.

Depuis le 18 mars 2008, la visite de l'édifice parlementaire, désigné site historique national, débute par le Centre des visiteurs, qui a été réalisé dans l'intention de mieux accueillir les quelque 100 000 visiteurs qui passent le seuil de l'institution chaque année et de bonifier de façon importante les services qui leur sont offerts. Au cours d'une visite, les guides expliquent l'histoire et le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Par la même occasion, les visiteurs peuvent découvrir et admirer les particularités de l'architecture de l'édifice et la richesse des œuvres qu'il renferme. Les visites sont offertes en français et en anglais et, sur réservation, en espagnol, en italien et en langue des signes québécoise.



Inauguration du Centre des visiteurs, le 18 mars 2008, par le président de l'Assemblée nationale.

JOURNÉE PORTE OUVERTE

Plus de **1 550** personnes ont participé à la journée porte ouverte de l'hôtel du Parlement, organisée à l'occasion de la fête nationale du 24 juin 2007.

KIOSQUE EXTÉRIEUR

Au cours de l'été 2007-2008, plus de **300** personnes se sont rendues au stand extérieur de l'hôtel du Parlement pour s'inscrire à la visite guidée des jardins et des terrains de l'hôtel du Parlement. Par ailleurs, près de **7 750** passants s'y sont rendus pour trouver réponses à leurs questions.



LE SAVIEZ-VOUS?

L'exposition *Le Québec, ses députés, ses régions* présente aux visiteurs quelque 1 000 photographies des 17 régions administratives et des citoyens qui les habitent.

D'autres expositions à voir

Parmi les activités offertes aux citoyens, la présentation d'expositions constitue un morceau de choix depuis quelques années. En 2007, l'exposition *Le Québec, ses députés, ses régions* a continué d'attirer l'attention des visiteurs. Un espace en hommage à Eugène-Étienne Taché, le concepteur de l'hôtel du Parlement, a également été installé dans le hall d'entrée de la porte de la famille amérindienne et une vitrine d'exposition a été aménagée dans le nouveau Centre des visiteurs.





Un groupe scolaire pendant une visite guidée de l'hôtel du Parlement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au cours de la dernière année, en plus du **drapeau** du Québec qui doit flotter en tout temps sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement, des drapeaux d'États et d'organisations internationales ont été hissés 30 fois sur l'hôtel du Parlement. L'Assemblée nationale agit ainsi afin d'honorer la présence des visiteurs de marque. Parmi ces visiteurs, notons des parlementaires étrangers, des chefs d'État et de gouvernement en visite officielle, les membres des corps diplomatique et consulaire en visite officielle ou en visite de prise de poste.

Visites guidées

Plus de 81 600 personnes ont visité l'hôtel du Parlement :

Statistiques de fréquentation selon la provenance		
Provenance	Nombre de personnes	%
Québec	53 414	65,38 %
Autres provinces	8 012	9,8 %
États-Unis	8 360	10,23 %
Autres pays	11 903	14,57 %
Total de visiteurs	81 689	

Statistiques de fréquentation selon les langues		
Langues	Nombre de personnes	%
Anglais	21 650	26,5 %
Espagnol	801	0,98 %
Français	59 073	72,31 %
Italien	163	0,19 %
Allemand	-	-
LSQ (Langue des signes québécoise)	2	0 %

Statistiques de fréquentation des groupes scolaires		
Groupes	Nombre de personnes	%
Primaire	12 387	50,32 %
Secondaire	10 990	44,65 %
Collégial	784	3,19 %
Universitaire	453	1,84 %
Total	24 614	

Accueil des communautés culturelles

Ces visites permettent aux membres de communautés culturelles du Québec de se familiariser avec l'institution démocratique qu'est l'Assemblée nationale, de rencontrer le président et des parlementaires et de mieux connaître l'histoire du Québec et du parlementarisme. On trouvera ci-dessous les dates des visites des représentants de différentes communautés :

- communauté cambodgienne : 25 octobre 2007 ;
- communauté colombienne : 1^{er} novembre 2007 ;
- communauté ukrainienne : 8 novembre 2007 ;
- communauté coréenne : 15 novembre 2007 ;
- communauté burundaise : 22 novembre 2007 ;
- communauté indonésienne : 20 mars 2008.

Les restaurants de l'hôtel du Parlement

La réputation de charme et d'élégance du restaurant *Le Parlementaire* n'est plus à faire. Outre les parlementaires, la salle à manger accueille les citoyens et les visiteurs de l'hôtel du Parlement depuis 1917. En complément, la cafétéria, située au rez-de-chaussée, sert aussi des milliers de repas chaque année. En mars 2008, le président de l'Assemblée nationale a annoncé que la cafétéria de l'hôtel du Parlement, le *Mini-Débat*, changerait de nom pour devenir *Le Café du Parlement*, ancienne appellation du *Parlementaire* à ses débuts, et qu'elle se referait une beauté en 2008 afin de mieux accueillir sa clientèle.

Brunchs du restaurant *Le Parlementaire*

Plusieurs visiteurs ont pu découvrir la table du *Parlementaire* et la beauté de son architecture lors de cinq brunchs qui se sont tenus les dimanches à l'occasion du Carnaval de Québec et des grandes fêtes populaires de l'été telles que la fête nationale, le Festival d'été et les fêtes de la Nouvelle-France.

ACTIVITÉS PRIVÉES DANS LES RESTAURANTS

Au cours de la dernière année, près d'une centaine d'entreprises et d'organismes privés ont fait appel aux services du restaurant *Le Parlementaire*. Ainsi, ces clients ont pu profiter des divers services comme un repas pris dans le décor unique de style Beaux-Arts du *Parlementaire* et la visite de l'hôtel du Parlement.



Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a accueilli la communauté Bulgare, le 10 avril 2008 à l'hôtel du Parlement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En mars 2007, en plein cœur de la campagne électorale, le restaurant *Le Parlementaire* de l'Assemblée nationale a accueilli pour la première fois de son histoire, le **débat des chefs** des trois principales formations politiques québécoises.



Les 3 et 10 février 2008 ont eu lieu, dans le contexte du 400^e anniversaire de Québec, les brunchs du Carnaval au restaurant *Le Parlementaire*. Les quelque 650 convives et employés de l'Assemblée nationale ont été honorés de la présence de Bonhomme! Notre ambassadeur de l'hiver a profité de son passage pour prendre un bain de foule et faire plaisir à ses admirateurs en leur serrant la main.



M. Marc Picard, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, a accueilli, le 26 février 2008, la Course au flambeau des corps policiers pancanadiens, la principale activité de financement du mouvement Olympiques spéciaux pour la cause des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.



Déploiement du drapeau du 400^e de Québec sur l'aile Grande Allée. Dans le but de rendre apparent le symbole de la commémoration historique de Québec, la tour centrale de l'aile Grande Allée de l'hôtel du Parlement est pavoisée du drapeau du 400^e anniversaire de Québec, et ce, pour toute la durée des festivités.

UN LIEU D'ÉCHANGES

Lancement de la programmation des activités du 400^e

Le 13 novembre 2007, au restaurant *Le Parlementaire*, le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a dévoilé la programmation de l'Assemblée en vue de la commémoration du 400^e anniversaire de Québec devant plusieurs dignitaires et représentants des médias. Le programme contient 15 activités qui se déclinent sur le thème « 400 ans de traditions et d'institutions politiques ».

2007	
NOV.	• Annonce de la création de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires (20 novembre)
DÉC.	• Lancement de l'ouvrage <i>L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec</i> (14 décembre)
2008	
FÉVRIER	• Brunchs du Carnaval (3 et 10 février) • Conférence : « Pour en finir avec l'expression "Vieille Capitale" » (7 février) • Lancement des <i>Cahiers des Dix</i> (7 février)
MARS	• Cérémonie de commémoration du 400 ^e anniversaire de Québec (11 mars) • Inauguration du Centre des visiteurs (18 mars)
AVRIL	• Exposition de livres rares et d'écrits politiques : « Les trésors de la Bibliothèque » (15 avril à mars 2009) • Conférence : « Québec est-elle une capitale? » (15 avril) • Lancement de l'ouvrage <i>Québec : quatre siècles d'une capitale</i> (17 avril)
MAI	• Table ronde « Un demi-siècle de présence des femmes en politique » (7 mai) • Brunch de la fête des Mères (11 mai)
JUIN	• Brunch de la fête nationale (22 juin) • Journée porte ouverte de l'hôtel du Parlement (24 juin) • Exposition « Québec reliée comme jamais - Œuvres témoins de 400 ans d'histoire » (24 juin au 28 septembre 2008)
JUILLET	• Exposition « Espace Champlain » (2 juillet au 29 août 2008)
AOÛT	• Brunch à l'occasion des fêtes de la Nouvelle-France (3 août) • Parution d'un numéro spécial de la revue <i>Cap-aux-diamants</i> (13 août)
SEPT.	• Parlement intergénérationnel (15 au 17 septembre)
OCT.	• Conférence : « Comment faire l'histoire de Québec? »

Pour en savoir davantage sur cette programmation spéciale, il suffit de naviguer sur le www.assnat.qc.ca/Quebec2008.

**PARUTION D'UN NUMÉRO THÉMATIQUE DES *CAHIERS DES DIX*
« QUÉBEC, VILLE D'HISTOIRE 1608-2008 » ET CONFÉRENCE
« POUR EN FINIR AVEC L'EXPRESSION VIEILLE CAPITALE »**

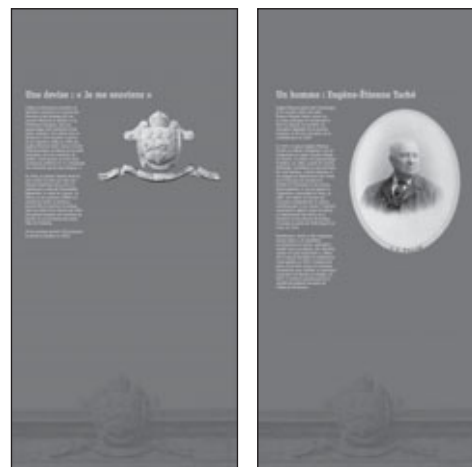
Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, et le secrétaire de la Société des Dix, M. Fernand Harvey, ont lancé, le 7 février 2008, le numéro des *Cahiers des Dix* sur le thème « Québec, ville d'histoire 1608-2008 ». Ce lancement s'est déroulé au restaurant *Le Parlementaire* de l'Assemblée nationale, en présence notamment du maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume. M. Gilles Gallichan, historien et bibliothécaire à l'Assemblée nationale, aussi membre de la Société des Dix, a prononcé une conférence ayant pour titre « Pour en finir avec l'expression “Vieille Capitale” ». De plus, la Société a remis le Prix des Dix 2007-2008 à l'historien Jacques Lacoursière.

Plus de 200 personnes ont assisté à cette activité.



ESPACE TACHÉ

Depuis décembre 2008, un hommage est rendu au concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, au moyen de quatre bannières de tissu installées dans le portique de la porte de la famille amérindienne. Ces bannières présentent des textes et des illustrations permettant de mieux saisir l'importance et l'envergure de ce personnage à qui l'on doit également la devise officielle du Québec, « Je me souviens ».



5^e Journée du livre politique au Québec

Le 23 mai 2007, la 5^e Journée du livre politique au Québec, une activité visant à faire connaître ce genre littéraire auprès des parlementaires et du grand public, a accueilli plus de 150 participants.

Le succès de cette Journée a été marqué par la variété des activités présentées. L'inauguration de l'exposition *Portraits de l'Histoire: les biographies politiques* a servi de coup d'envoi à cette journée riche en nouveautés. Puis, trois banques de données portant respectivement sur les partis politiques au Québec, le parlementarisme québécois et les archives politiques du Québec ont été lancées. Un numéro du *Bulletin d'histoire politique*, consacré aux quinze ans de la revue, ainsi que le volume *Histoire de la Tribune de la presse de Québec, 1871-1959*, de l'historien Jocelyn St-Pierre, ont aussi été lancés.



Les lauréats de la cinquième édition de la Journée du livre politique au Québec à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale planifie plusieurs activités d'animation en lien avec sa mission. Ainsi, en 2007, on y a lancé 11 ouvrages et présenté 2 expositions. Entre autres activités, 16 visites officielles y ont été faites et 17 groupes scolaires y ont été reçus.

Moment attendu de la journée, une table ronde sur le thème « Éminences grises et stratèges politiques : répercussions sur l'électorat » a suscité des discussions et des débats dans le public et parmi les invités, André-A. Lafrance, Claire Prévost-Fournier, Yves Théorêt et Martine Tremblay.

Au terme de la journée, les auteurs suivants ont été récompensés :

- Martine Tremblay, Prix de la présidence de l'Assemblée nationale pour son ouvrage *Derrière les portes closes : René Lévesque et l'exercice du pouvoir (1976-1985)*;
- Samy Mesli, Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ainsi que Prix du Ministère des Relations internationales du Québec/ministère des Affaires étrangères de France pour sa thèse de doctorat *La coopération franco-qubécoise dans le domaine de l'éducation de 1965 à nos jours*;
- Jean Baril, Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour un mémoire de maîtrise, pour son essai *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et développement durable : de simple rouage d'une procédure d'autorisation de projet à un véritable organisme de planification environnementale*.

LES COMMUNICATIONS

Site Internet



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **site Internet** de l'Assemblée nationale, qui contient quelque 50 000 pages Web, reçoit 2,2 millions de visites annuellement. La section la plus consultée par les internautes est celle du *Journal des débats* de l'Assemblée.

Bilan de l'année

En 2007-2008, l'Assemblée nationale a continué d'enrichir le contenu de son site Internet. La section « Liste des documents déposés à l'Assemblée nationale » permet d'accéder à la version électronique de certains d'entre eux. C'est le cas notamment des rapports de commissions parlementaires et des rapports annuels des ministères et des organismes publics. Par ailleurs, les projets de loi à l'étape de leur présentation sont maintenant accessibles en permanence dans le site. De plus, les citoyens ont eu la possibilité d'exprimer leur opinion sur quatre sujets à l'étude en commission parlementaire au moyen des consultations en ligne.

Notons également la mise en ligne de nouvelles émissions de la série *Mémoires de députés* et des nouvelles capsules *À la découverte de l'Assemblée*, l'ajout des débats reconstitués de la première session de la 20^e législature (du 7 octobre 1936 au 12 novembre 1936) ainsi que la mise en ligne d'une section spéciale présentant la programmation de l'Assemblée nationale pour le 400^e anniversaire de Québec.

Poursuite de la refonte

L'Assemblée nationale a poursuivi cette année les travaux de refonte de son site Internet, qui ont pour objectif de mieux faire connaître les députés, leur rôle et le travail qu'ils accomplissent, d'améliorer l'accès aux travaux parlementaires, d'en favoriser la publication et de faciliter la recherche à l'intérieur du site.

Canal de l'Assemblée nationale

Captation télévisuelle des travaux des commissions parlementaires à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

La Direction de la diffusion des débats a bonifié la programmation du Canal de l'Assemblée nationale et de la webdiffusion en direct des travaux parlementaires en y ajoutant la retransmission des travaux des commissions parlementaires qui se déroulent à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, favorisant ainsi une plus grande accessibilité à la démocratie parlementaire québécoise.

Les caméras et la nouvelle régie de captation sont compatibles avec les normes de la télévision en haute définition et utilisent un format image 16:9.

Service de captation		Nombre d'activités	Durée
Captation télévisuelle		727	1 149 h 46
Tournage portatif		67	235 h 45
Sonorisation		214	496 h 20
Enregistrement numérique, <i>Journal des débats</i>		694	1 183 h 28
Canal de l'Assemblée nationale		Nombre d'activités	Durée
Activités parlementaire	Travaux parlementaires et événements de presse	904	1 529 h 57
Production interne	Capsules <i>À la découverte de l'Assemblée</i>	sans objet	295 h 20
	<i>Mémoires de députés</i>	sans objet	202 h 13
	Vœux des parlementaires (Vœux de la Saint-Jean et vœux des fêtes)	sans objet	127 h 31
Diffusion externe totale			2 155 h 01
Animation électronique en continu			6 628 h 58
Total			8 784 h



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1995, **La Boutique** de l'Assemblée nationale offre aux visiteurs de l'hôtel du Parlement une grande variété de souvenirs. Dans le but de mieux servir ses clients, le 19 juillet 2007, La Boutique a mis son catalogue en ligne sur le site Internet de l'Assemblée. Pour plus d'information, il suffit de naviguer sur le www.assnat.qc.ca, section « Nos services ».

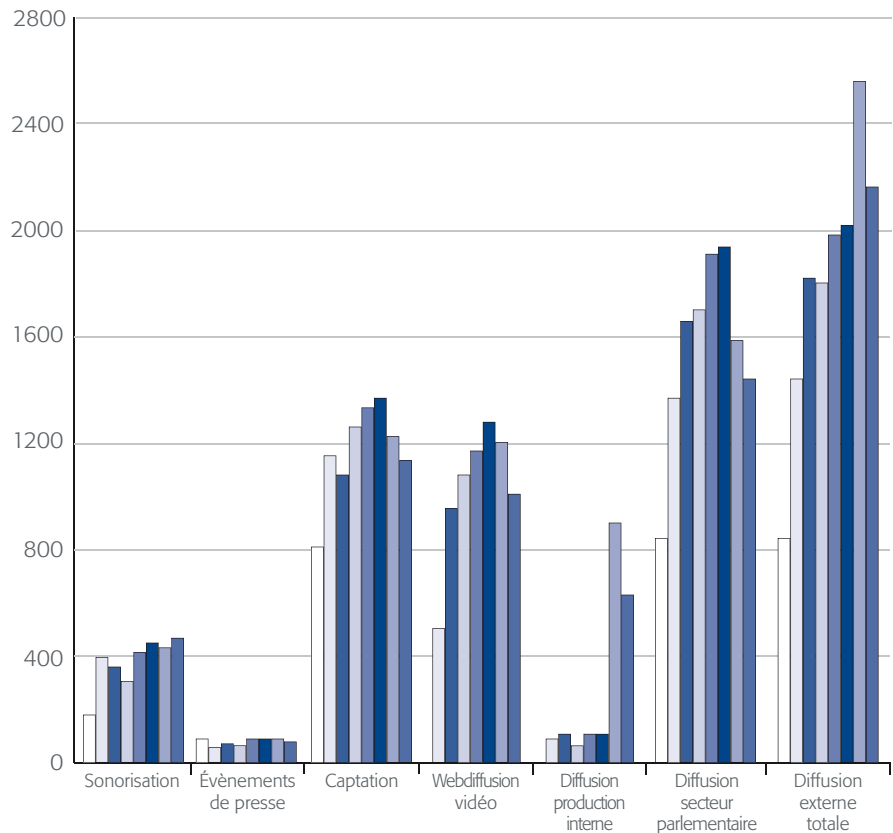
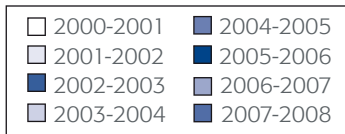


Prise de vue de la caméra 3 à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine



Régie de captation dédiée à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Statistiques — Années financières 2000 à 2008
Diffusion au Canal de l'Assemblée nationale (durée en heures)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, le Canal de l'Assemblée nationale a diffusé, dans la série *Mémoires de députés*, 34 entrevues de 17 anciens parlementaires. Depuis la naissance de la série, en 2006, qui a été rendue possible grâce à la collaboration de l'Amicale des anciens parlementaires, 24 parlementaires se sont prêtés à l'exercice, permettant ainsi la réalisation de 47 émissions.



Des nouvelles capsules À la découverte de l'Assemblée

En 2006, l'Assemblée nationale, animée par la volonté d'enrichir son Canal et son site Internet, a produit 18 capsules informatives de cinq minutes expliquant certains aspects de son fonctionnement ainsi que les rôles et responsabilités des députés. Ces capsules portaient notamment sur le travail parlementaire, les services offerts aux citoyens à l'hôtel du Parlement (visites guidées, restaurants, boutique) et les activités éducatives organisées par l'Assemblée nationale à l'intention de différents publics cibles.

Neuf nouvelles capsules *À la découverte* de l'Assemblée ont été produites en 2007-2008, traitant cette fois d'aspects institutionnels, architecturaux et patrimoniaux de l'Assemblée nationale. De plus, sept capsules réalisées en 2006-2007 ont été mises à jour à la suite des élections générales en mars 2007. Depuis janvier 2008, quatre nouvelles capsules ont été mises en production afin de faire connaître d'autres facettes de l'Assemblée nationale. Il est possible de visionner en ligne l'ensemble des capsules à l'adresse www.assnat.qc.ca/fra/travaux.



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

UNE NOUVELLE TABLE DES GREFFIERS

au cœur des travaux
parlementaires

LE NOUVEAU CENTRE DES VISITEURS

la porte d'entrée pour
toutes nos activités



DEUX NOUVEAUTÉS EN IMAGES



UNE NOUVELLE TABLE DES GREFFIERS au cœur des travaux parlementaires

Un défi technologique

En septembre 2007, la salle de l'Assemblée nationale a accueilli la nouvelle table des greffiers. Complètement redessinée, celle-ci a été conçue pour satisfaire aux plus hautes exigences technologiques découlant de l'informatisation du travail des fonctionnaires parlementaires. Chaque poste informatique intègre dorénavant banques de données, chronomètre, téléphone et moniteurs vidéo permettant un meilleur soutien au travail des parlementaires et du président.

La table de Taché exposée

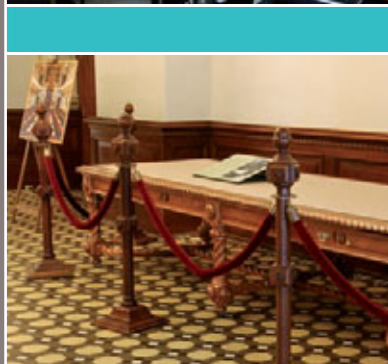
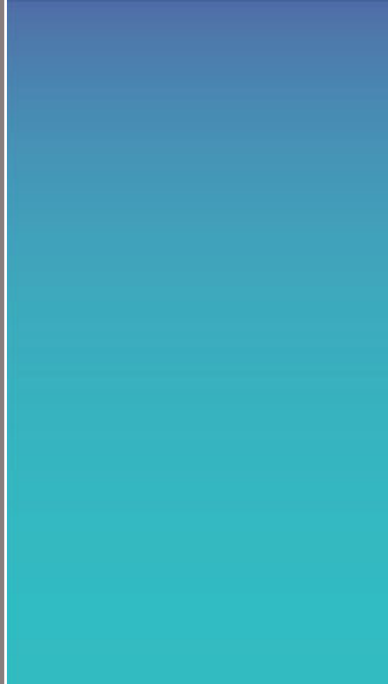
Le remplacement de l'ancienne table était rendu nécessaire en raison de problèmes de fiabilité et d'entretien causés par l'ajout progressif de composantes technologiques. De plus, il devenait difficile de poursuivre l'évolution technologique du travail des greffiers sans altérer le caractère patrimonial de ce meuble de style néo-renaissance conçu par Eugène-Étienne Taché. Témoin de l'histoire parlementaire du Québec depuis 1890, l'ancienne table est exposée aux yeux des visiteurs dans le hall du 3^e étage de l'hôtel du Parlement.

Pièce maîtresse de notre système parlementaire

De forme trapézoïdale pour offrir plus d'espace de rangement et un meilleur dégagement entre les pupitres, la nouvelle table est fabriquée de noyer noir, soit la même essence que celle de l'ameublement et des boiseries de la salle de l'Assemblée. Située au cœur des travaux parlementaires, la table des greffiers constitue une pièce maîtresse de notre système parlementaire de type britannique sur laquelle repose la masse, symbole de l'autorité du président.

Une réussite de groupe

À partir des plans de firmes-conseil en design et en ergonomie, la nouvelle table a été construite par les ébénistes de la Direction de la gestion immobilière et des télécommunications. Au total, une cinquantaine de personnes ont collaboré au projet dont plusieurs employés des directions de l'informatique et de la diffusion des débats pour les volets technologiques, et du Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure pour la coordination d'ensemble. L'aboutissement de ce projet a été souligné par le président de l'Assemblée nationale, le 18 octobre 2007.



LE NOUVEAU CENTRE DES VISITEURS

la porte d'entrée pour toutes nos activités

C'est de la volonté de rapprocher davantage l'Assemblée nationale des citoyens qu'est née l'idée d'un tout nouveau Centre des visiteurs, afin d'inciter la population québécoise à venir s'informer sur place pour mieux connaître la mission de l'Assemblée nationale et le rôle des députés.

2008, une année charnière

L'année 2008 marquant le 400^e anniversaire de Québec, il devenait impérieux d'aménager un centre mieux adapté aux visiteurs, d'autant plus qu'on s'attend à ce que leur nombre augmente en cette année de festivités. En 2007-2008, quelque 100 000 visiteurs ont franchi les portes de l'hôtel du Parlement.

Des moyens d'information adaptés à tous les publics cibles

Afin de capter l'attention des personnes de tous les âges, citoyens et gens de passage, cinq moyens ont été retenus :

- des **panneaux scriptovisuels** annonçant les services de l'Assemblée nationale ;
- une **vitrine d'exposition** mettant en valeur des objets en lien avec le travail des députés ;
- des **bornes informatives** présentant, sous forme électronique, de l'information historique et actuelle sur l'institution ;
- une **salle de visionnement** permettant de suivre les débats en direct ou des documentaires sur l'Assemblée ;
- un **présentoir à dépliants** proposant toute l'information sur nos activités.

Une porte ouverte sur des activités gratuites et de belles découvertes

Le Centre des visiteurs est une porte ouverte sur la panoplie d'activités proposées aux visiteurs. En effet, c'est à partir de là qu'ils peuvent être orientés pour :

- assister aux débats ;
- faire une visite guidée gratuite ;
- s'informer au moyen d'une exposition comme « Le Québec, ses députés, ses régions » ;
- se rendre à la bibliothèque ;
- goûter à la cuisine des restaurants *Le Parlementaire* et *Le Café du Parlement* ;
- se procurer des dépliants sur l'Assemblée ;
- et profiter de toutes les activités organisées par l'Assemblée pour souligner le 400^e anniversaire de Québec, telles que la journée porte ouverte, les expositions, les brunchs, etc.

QUÉBEC 1608 - 2008





LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



Dans les systèmes démocratiques fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome et dans le respect du pluralisme politique. C'est le président de l'Assemblée nationale qui a la responsabilité de représenter l'institution lors des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par des délégations constituées de députés des diverses formations politiques représentées à l'Assemblée nationale. Depuis plus d'un demi-siècle, l'Assemblée nationale a tissé un important réseau de relations interparlementaires.

LES RELATIONS MULTILATÉRALES

La Francophonie parlementaire (APF)

L'Assemblée nationale du Québec est très active au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui constitue un forum privilégié pour la défense de thèmes chers aux élus québécois, dont la culture, l'éducation et la démocratie parlementaire.

Lors de la XXXIII^e Session de l'APF, tenue à Libreville (Gabon) en juillet 2007, le président de l'Assemblée nationale a prononcé un discours sur la politique d'immigration du Québec à l'occasion du débat général sur « Les flux migratoires en Francophonie ». Par ailleurs, au sein de l'APF, la section du Québec promeut l'appui des institutions parlementaires haïtiennes. Ainsi, l'Assemblée nationale du Québec a accueilli, en novembre 2007, deux hauts fonctionnaires haïtiens dans le cadre du programme de coopération interparlementaire avec l'APF.

La section du Québec étant rapporteure sur le thème de la diversité culturelle au sein de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, un député québécois a présenté les attentes de l'APF lors de la Première Session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui a eu lieu à Ottawa du 9 au 13 décembre 2007.

Dans le contexte des célébrations du 400^e anniversaire de fondation de Québec, la section du Québec a procédé activement aux opérations préparatoires en prévision des accueils majeurs de parlementaires francophones de juillet 2008 : la XXIV^e Assemblée régionale Amérique de l'APF (1^{er} et 2 juillet 2008), la Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (4 juillet 2008) ainsi que la XXXIV^e session de l'APF (5 au 7 juillet 2008).

La Région Amérique de l'APF, dont le Secrétariat est hébergé à l'Assemblée nationale, veille au suivi des mandats et des réalisations de l'APF auprès des parlementaires francophones d'Amérique. Dans la perspective d'appuyer les institutions parlementaires en Haïti, des parlementaires québécois ont participé à une mission régionale de sensibilisation à Port-au-Prince du 5 au 9 novembre 2007.

Les objectifs des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale

Les relations internationales de l'Assemblée nationale sont basées sur quatre objectifs fondamentaux :

1. le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation ;
2. le positionnement international de l'Assemblée nationale et son rayonnement institutionnel au sein des réseaux interparlementaires ;
3. la participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité ;
4. le rayonnement accru de la société québécoise, notamment par la promotion de ses secteurs d'excellence.

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, elle regroupe des parlementaires de 74 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974).



Les sections membres de l'APF

APC

Association parlementaire du Commonwealth: fondée en 1911, elle regroupe 170 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés, provenant de 53 pays qui forment le Commonwealth (Assemblée nationale: membre de plein droit depuis 1933).



Les sections membres de l'APC

COPA

Confédération parlementaire des Amériques: née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, elle regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.



Les congrès et assemblées parlementaires membres de la COPA

L'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

L'Assemblée nationale du Québec a représenté la région canadienne du réseau Femmes parlementaires du Commonwealth à la 53^e Conférence parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à New Delhi, en Inde, du 21 au 30 septembre 2007. À cette occasion, le Comité exécutif du réseau Femmes parlementaires du Commonwealth a élu la représentante de l'Assemblée nationale au poste de vice-présidente du réseau, contribuant ainsi au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale au sein de l'APC et de ce réseau. Les membres de ce réseau se concertent sur les questions relatives à la condition féminine et encouragent la représentation et l'action des femmes dans les pays du Commonwealth.

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Le programme de missions d'observation électorale de la COPA, mis en œuvre depuis mai 2005, permet aux parlementaires de développer du savoir-faire en matière de promotion et de consolidation de la démocratie dans les Amériques.

Au cours de l'année, l'Assemblée nationale a pris part à deux missions d'observation électorale de la COPA. Ces missions, qui se sont déroulées au Guatemala, en septembre 2007, et en Argentine, en octobre 2007, avaient pour objectif d'évaluer les préparatifs électoraux et d'observer le déroulement des élections le jour du scrutin. Dirigées par un député québécois, ces deux missions multilatérales ont été organisées par le Secrétariat du Québec de la COPA, hébergé à l'Assemblée nationale, avec la collaboration du Directeur général des élections du Québec. Les membres de la mission ayant observé un climat d'insécurité durant la campagne électorale, leurs principales recommandations dans le rapport de mission au Guatemala portent sur l'amélioration du processus d'émission des cartes d'identité nécessaires à l'exercice du droit de vote et le respect de certaines dispositions de la loi électorale, entre autres, celles qui obligent les partis politiques à divulguer la source de leur financement privé.

Par ailleurs, une délégation de l'Assemblée nationale a participé aux réunions des comités exécutifs de la COPA et du Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui ont eu lieu à Los Angeles (Californie), du 22 au 24 juin 2007. À l'issue des travaux de cette première réunion de la COPA qui se sont déroulées sur le territoire continental des États-Unis, les membres du comité exécutif ont notamment adopté une résolution sur le thème des migrations entre les États-Unis et l'Amérique latine. Les femmes parlementaires des Amériques ont pour leur part organisé un séminaire très couru ayant pour thématique « La traite des personnes », en présence de parlementaires et de spécialistes venant de la région frontalière du sud des États-Unis et du nord du Mexique.

Enfin, les 28 et 29 octobre 2007, des délégations de la COPA et du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), dirigées par les présidents de ces deux organisations, ont tenu leur première réunion mixte à Québec, à l'invitation de l'Assemblée nationale. Cette réunion a permis de renforcer le dialogue entre les deux organisations.

Du 25 au 28 mars 2008, deux fonctionnaires sont allés en Haïti afin de poser un diagnostic fonctionnel de la situation actuelle des secrétariats généraux de la Chambre des députés et du Sénat et de déterminer des pistes d'action qui permettraient de renforcer leur rôle central sur les plans parlementaire et administratif.

Rappelons qu'actuellement, la composition des deux organisations parlementaires continentales est différente : la COPA réunit les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques, alors que le FIPA est composée des institutions parlementaires des États membres de l'Organisation des États américains (OEA).

Les organisations interparlementaires américaines (ERC, CSG, NCSL)

L'Assemblée nationale du Québec a poursuivi son travail au sein des organisations interparlementaires des États-Unis qui constituent des forums privilégiés pour aborder différents thèmes chers aux élus québécois et défendre les intérêts du Québec, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et des relations entre le Québec et les États-Unis.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, l'Assemblée nationale a présidé l'*Eastern Regional Conference* du *Council of State Governments* (CSG/ERC) et a été l'hôte de la 47^e Assemblée annuelle et forum régional de cette organisation, qui a eu lieu à Québec du 12 au 15 août 2007. Réunies sur le thème « Enjeux régionaux, solutions novatrices : partager l'expertise entre les États et les provinces », plus de 800 personnes ont participé à cette activité, dont près de 400 parlementaires du nord-est des États-Unis et des provinces de l'est du Canada et de l'Ontario.

Au cours de cette réunion, la délégation de l'Assemblée nationale a piloté plusieurs résolutions, dont une portant sur le report de l'application de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO). Cette résolution demande, entre autres, au gouvernement américain et au Congrès des États-Unis de surseoir à l'application de nouvelles règles obligeant les voyageurs canadiens et américains à présenter un passeport aux postes de frontières terrestres entre le Canada et les États-Unis, du moins jusqu'à ce qu'une solution acceptable soit mise en place, comme le permis de conduire amélioré qui pourrait servir de pièce d'identité à la frontière canado-américaine.

Une résolution sur la lutte contre le réchauffement climatique a également été adoptée. Première résolution du genre à être adoptée par une organisation interparlementaire américaine, ce texte appelle à une plus grande collaboration régionale en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'ERC y exhorte notamment les gouvernements des États et des provinces à favoriser les investissements dans le transport en commun et les nouvelles technologies vertes. Cette résolution a reçu un accueil favorable et a contribué au rayonnement de l'institution et du Québec auprès des parlementaires de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis.

CSG

Council of State Governments : organisation créée en 1933 qui regroupe les représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des 50 États et 6 territoires américains (Assemblée nationale : membre international affilié depuis 1995).

ERC/CSG

L'*Eastern Regional Conference* du *Council of State Governments* : organisation qui constitue le chapitre de l'est du CSG et qui regroupe les parlementaires et les représentants gouvernementaux des États du nord-est américain ainsi que des cinq provinces canadiennes membres (Assemblée nationale : membre international affilié depuis 1990).

NCSL

National Conference of State Legislatures : organisation interparlementaire américaine créée en 1975, regroupant les parlementaires et les fonctionnaires des assemblées législatives des 50 États et 6 territoires américains (Assemblée nationale : membre international affilié depuis 2000).



Les assemblées parlementaires membres de la NCSL

Par ailleurs, lors de l'Assemblée annuelle de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL), à Boston, Massachusetts, du 21 au 27 juillet, le mandat d'un député québécois au comité exécutif de cette organisation a été renouvelé pour une troisième année consécutive. L'Assemblée nationale est le seul membre international affilié à siéger au comité exécutif de la NCSL. L'action du Québec en matière de renforcement de la sécurité frontalière a été présentée à l'occasion d'une séance de travail. En outre, le CSG a organisé, à l'instigation d'un député québécois qui préside sa région de l'est, une conférence sur les suites à donner au dossier de l'IVHO, à Détroit, Michigan, les 29 février et 1^{er} mars 2008. Enfin, le Comité exécutif de l'ERC, lors de sa réunion tenue à Atlantic City, New Jersey, du 14 au 16 mars 2008, a adopté une résolution visant à souligner le 400^e anniversaire de la ville de Québec.

LES RELATIONS BILATÉRALES

Dans le contexte d'accords bilatéraux, des membres de l'Assemblée nationale ont été reçus, en 2007-2008, par des membres du Parlement de la Communauté française de Belgique, du Parlement de la Wallonie et du Sénat français. Les discussions ont porté sur des sujets importants tels les conséquences du vieillissement démographique, la violence et les jeunes, le développement durable et les politiques énergétiques. Par ailleurs, peu de temps après son élection à la tête de l'Assemblée nationale française, le président Bernard Accoyer a reçu en audience son homologue québécois, le président Michel Bissonnet.

La troisième session de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick — Québec s'est tenue à Québec du 2 au 5 octobre 2007. Lors de cette rencontre, les parlementaires des deux institutions ont eu l'occasion d'aborder l'actualité politique et parlementaire. Ils ont également échangé des informations sur leur savoir-faire en matière d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne, ainsi que sur les meilleures pratiques en enseignement primaire et secondaire.

Enfin, le 26 septembre 2007, les représentants de l'Assemblée nationale ont reçu une délégation du Comité interparlementaire sur les nouvelles technologies de l'information du Landtag de Bavière. Les membres de ce comité étaient intéressés à échanger des points de vue avec leurs homologues québécois sur les politiques de réduction de l'usage du papier dans les institutions parlementaires et sur le remplacement du papier par la technologie.

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée nationale offre un appui technique aux institutions parlementaires de certains États en transition ou en consolidation démocratique, ce qui favorise leur renforcement sur les plans parlementaire et administratif. Ces activités de coopération interparlementaire se déroulent dans une dynamique d'accompagnement et de prise en main par les institutions qui participent alors à leur propre programme de développement.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée nationale a réalisé cette année différentes activités avec le Parlement de la République d'Haïti, en collaboration avec le Centre parlementaire. Une mission à Port-au-Prince, du 27 au 31 mai 2007, s'est soldée dans un premier temps par l'évaluation générale des besoins de l'institution. Une visite officielle à Québec des présidents du Sénat et de la Chambre des députés, les 4 et 5 juin 2007, a également été l'occasion pour le président Bissonnet d'établir des contacts au plus haut niveau et de définir les paramètres d'une collaboration future entre le Parlement d'Haïti et l'Assemblée nationale. Puis, les 6 et 7 juin 2007, des représentants de l'Assemblée nationale ont accueilli des hauts fonctionnaires du Parlement d'Haïti. Les différentes séances de travail ont porté sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale et ont permis aux participants de développer leur savoir-faire parlementaire et administratif. En outre, du 11 au 15 février 2008, l'Assemblée nationale a organisé un séminaire d'échanges d'idées sur l'organisation et le suivi de travaux parlementaires au Parlement d'Haïti. Près d'une cinquantaine de fonctionnaires parlementaires des deux chambres ont ainsi pu bénéficier des points de vue québécois.

L'Assemblée nationale a également apporté son soutien à l'Assemblée nationale du Niger au cours d'une activité de coopération interparlementaire qui s'est déroulée du 25 octobre au 16 novembre 2007. Cette mission a plus précisément permis d'appuyer l'institution nigérienne dans l'élaboration de son plan de développement stratégique décennal. Enfin, des représentants de l'Assemblée nationale ont participé à l'animation, les 14 et 15 mai 2007, d'un atelier sur la modernisation des méthodes de travail dans les parlements de cinq États africains, en collaboration avec des responsables du programme Noria de l'APF.

LES VISITES OFFICIELLES

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale entraînent la venue de plusieurs dignitaires étrangers à Québec. Parmi ceux-ci, l'Assemblée nationale a ainsi accueilli, en 2007-2008, des :

Visites officielles de présidents d'assemblée :

- 25^e Conférence des présidents d'Assemblée du Canada ;
- Le très honorable George **Reid**, président du Parlement écossais ;
- M. Joseph **Lambert**, président du Sénat de la République d'Haïti ;
- M. Pierre Éric **Jean-Jacques**, président de la Chambre des députés de la République d'Haïti ;
- Son Excellence M^{me} Katalin **Szili**, présidente de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie ;
- Sir Alan **Haselhurst**, vice-président de la Chambre des communes du Royaume-Uni.

Visites officielles de parlementaires :

- 47^e Assemblée annuelle et Forum régional de l'*Eastern Regional Conference du Council of State Governments* (ERC/CSG) ;
- Délégation de parlementaires japonais à l'occasion d'une réunion du Groupe d'amitié Canada-Japon ;
- Comité interparlementaire sur les nouvelles technologies de l'information et des communications du Landtag de Bavière ;
- 3^e Session de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec ;
- Délégation de membres de la Commission de l'économie, du travail et de l'économie sociale du Parlement flamand ;
- Réunion mixte Confédération parlementaire des Amériques /Forum interparlementaire des Amériques ;
- Délégation de l'Assemblée législative de Perm (Russie) ;
- Délégation de parlementaires de l'État du Maine (États-Unis) ;
- M. Pierre **Lasbordes**, président du Groupe d'amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française et député d'Essonne ;
- M^{me} Martine **Bondo**, sénatrice du Gabon.

Visites officielles de représentants de gouvernements à l'Assemblée nationale du Québec :

- M. Abdou **Diouf**, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- M. Christian **Philip**, représentant personnel du président de la République française pour la Francophonie.

LE PATRIMOINE



LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Lancement de l'ouvrage *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec*

Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a lancé, le 12 décembre 2007, l'ouvrage de collection *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec* en présence de MM. Gaston Deschênes, historien et auteur, et Francesco Bellomo, éditeur et photographe.

Abondamment illustré, ce livre de plus de 250 pages se veut un récit historique à travers l'architecture de l'hôtel du Parlement qui, à l'image du legs architectural de Taché, se poursuivra au fil des années. Le récit se découpe en dix thématiques, dix périodes charnières de notre histoire, de la rencontre de deux mondes, à partir de 1534, à la Révolution tranquille et à la réforme parlementaire.

La publication de cet ouvrage s'inscrit dans la programmation de l'Assemblée nationale pour le 400^e anniversaire de Québec. Elle traduit la volonté de l'institution de mettre en valeur notre patrimoine et de diffuser les connaissances en matière d'histoire et de politique. Elle se veut aussi un hommage à celles et à ceux qui font de l'hôtel du Parlement, depuis des siècles, un lieu de parole et de découverte toujours plus vivant.

À cette publication s'ajoute la parution d'un numéro spécial des *Cahiers des Dix*, évoqué en page 48.



Exposition *Portraits de l'histoire: les biographies politiques*

À l'occasion de la 5^e Journée du livre politique au Québec, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a inauguré une exposition sur les biographies politiques. Les biographies politiques sont des outils privilégiés pour en apprendre davantage sur ceux et celles qui dirigent la société ou qui influent sur celle-ci. Cette exposition, présentée du 23 mai 2007 au 11 avril 2008, a permis de mettre en valeur quelques-unes des nombreuses biographies politiques de personnalités québécoises, canadiennes et internationales que contiennent les collections de la Bibliothèque.



Exposition de la collection Richard G. Gervais

Au cours de l'année 2006-2007, monsieur Richard G. Gervais a fait don à l'Assemblée nationale d'une collection de plus de 1100 objets mettant en relief l'histoire politique et religieuse du Québec et du Canada depuis 1875. Une sélection de cette collection a été exposée, le 23 octobre 2007, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.



Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, accompagné du donateur, M. Richard Gervais, lors de l'exposition de la collection.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **catalogue informatisé de la Bibliothèque** permet de repérer les documents qu'elle conserve et pour certains titres, d'accéder directement aux ressources électroniques. Ce catalogue compte maintenant 291 727 notices descriptives et donne accès à 34 632 documents électroniques pouvant être consultés dans le site Internet de l'Assemblée nationale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 21 janvier 2008 était célébré, à l'hôtel du Parlement, le **60^e anniversaire du drapeau du Québec**. À pareille date, en 1948, le fleurdelisé était hissé pour la toute première fois sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement. Deux ans plus tard, le 7 mars 1950, l'Assemblée législative adoptait la Loi du drapeau officiel de la province.



Collections de la Bibliothèque et bibliothèque virtuelle

Au 31 mars 2008, on pouvait consulter à la Bibliothèque plus de 2,059 millions de documents répartis comme suit :

Imprimés Monographies, fascicules et brochures Revue Journaux	485 078 277 060 690 446
Microdocuments Microfilms Microfiches	35 905 565 348
Documents électroniques (disquettes et cédéroms)	4 046
Enregistrements sonores	185
Vidéocassettes	875
Affiches, cartes et photographies	999
Total	2 059 942

QUELQUES CHIFFRES

Le personnel de la Division de la référence a répondu, en 2007-2008, à **11 178** demandes d'information et de recherche. De ce nombre, 4811 provenaient des parlementaires, de leurs collaborateurs, du personnel de l'Assemblée nationale ou d'organismes relevant de l'Assemblée.

Plus de **9617** personnes ont franchi les portes de la Bibliothèque, que ce soit comme usagères, comme invitées à une activité spéciale ou comme simples visiteuses.

Les usagers ont utilisé les collections de la Bibliothèque en consultant plus de **65 000** documents sur place, en empruntant 6717 documents ou en demandant plus de 129 000 photocopies.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET URBAIN

Exposition de l'ancienne table des greffiers

Le concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, a également dessiné l'ancienne table des greffiers qui a été utilisée dans la salle de l'Assemblée nationale de 1886 à 2007. D'une grande valeur historique et patrimoniale, cette table est maintenant exposée entre les salles de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif, à l'étage des tribunes.

Restauration de la maçonnerie de la façade ouest de l'hôtel du Parlement

Le démontage et le remontage de certaines sections, le remplacement de pierres, le rejointoiement, la réparation des fissures, l'installation d'ancrages de consolidation et le nettoyage de toutes les surfaces d'une partie de la façade ouest de l'hôtel du Parlement ont bouclé la boucle des travaux amorcés en 2001. Par ailleurs, le Centre de conservation du Québec a réalisé la sixième phase du projet de réfection de la maçonnerie du Parlement.

Deuxième phase de la restauration de la corniche de l'édifice Jean-Antoine-Panet

L'opération de consolidation de la corniche a permis de compléter les rénovations entreprises à l'été 2006 pour réparer et consolider la corniche de béton architectural de l'édifice. Tout en assurant la conservation de l'immeuble, ces travaux ont permis de rendre les lieux plus sécuritaires pour les parlementaires, le personnel et les visiteurs.



LE SAVIEZ-VOUS ?

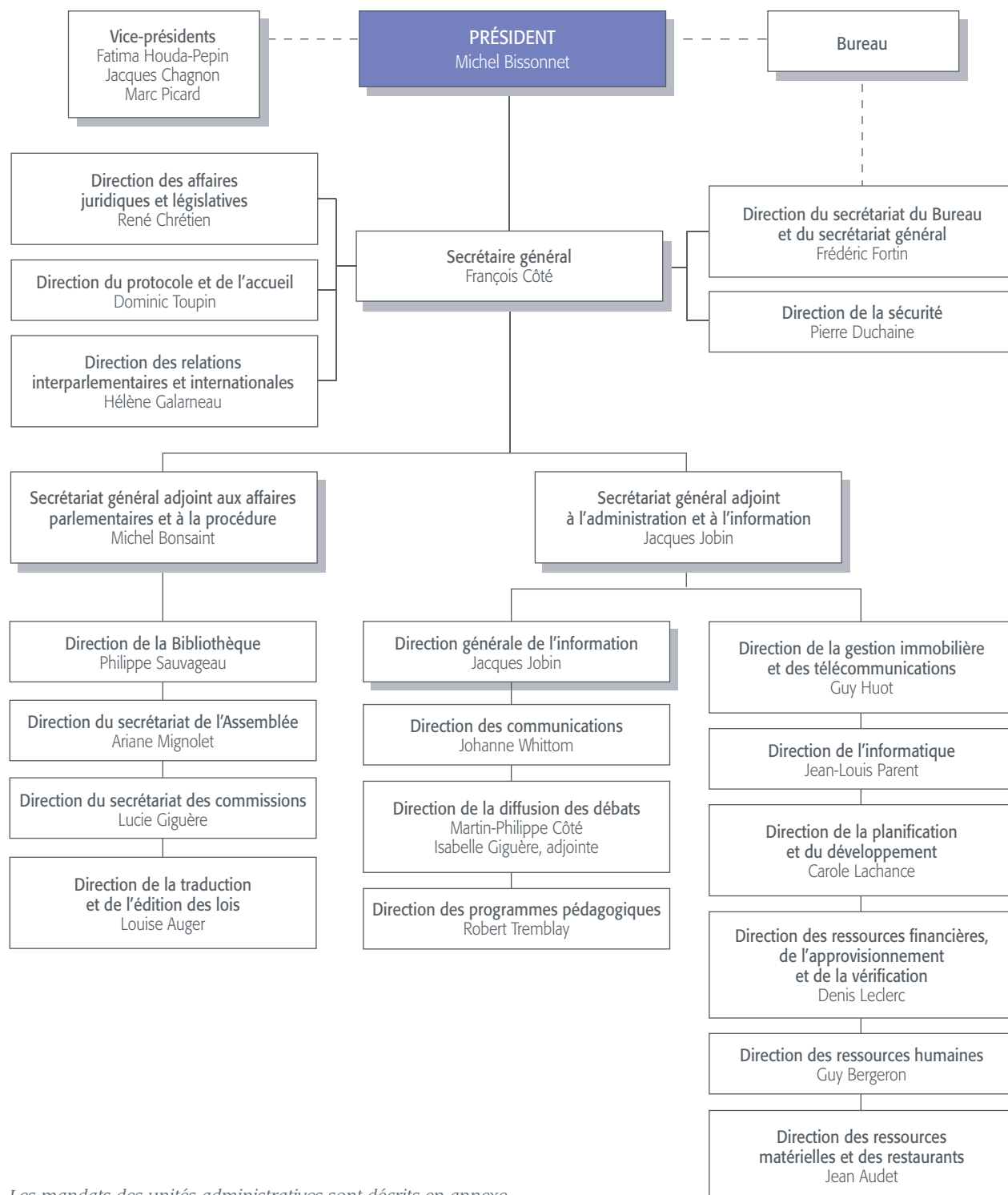
Le **parc immobilier** de l'Assemblée nationale est constitué de quatre bâtiments occupés par le Parlement et ses services :

- l'hôtel du Parlement ;
- l'édifice Jean-Antoine-Panet ;
- l'édifice Pamphile-Le May ;
- et l'édifice André-Laurendeau.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE



L'organigramme au 31 mars 2008



Les mandats des unités administratives sont décrits en annexe.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La gestion de l'Assemblée nationale se fait dans le cadre des lois, règlements et règles qui lui sont applicables. Cependant, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la Loi sur l'Assemblée nationale a instauré le Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte son conseil d'administration. Le Bureau adopte tout règlement qu'il juge nécessaire à la gestion de l'Assemblée. Il doit, entre autres, approuver les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale, réglementer des domaines qui touchent de près les députés, telles leurs diverses allocations et leurs conditions de travail.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



En sont membres :

Le président

PLQ

Lucie Charlebois (Soulanges)
Johanne Gonthier
(Mégantic-Compton)
Nicole Ménard (Laporte)
Pierre Reid (Orford)
Tony Tomassi (LaFontaine)

Michel Bissonnet (Jeanne-Mance—Viger)

ADQ

Éric Caire (La Peltrie)
Sylvain Légaré (Vanier)
Claude Roy (Montmagny—L'Islet)

PQ

Marjolain Dufour (René-Lévesque)

Membres suppléants :

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Russell Copeman
(Notre-Dame-de-Grâce)
Norman MacMillan (Papineau)

ADQ

Pierre Michel Auger (Champlain)
François Bonnardel (Shefford)
Lucille Méthé (Saint-Jean)

PQ

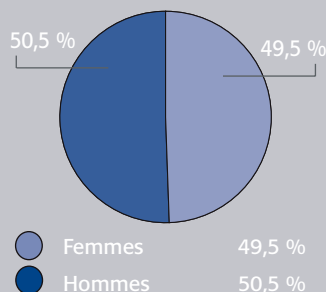
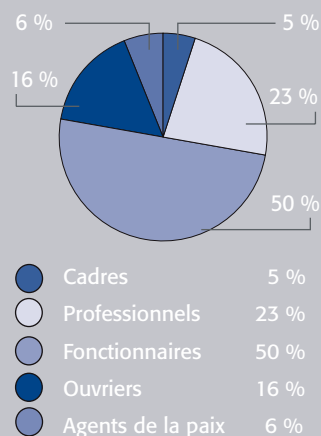
Stéphane Bédard (Chicoutimi)

LE PERSONNEL

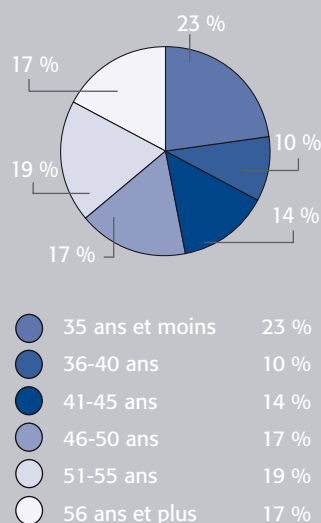
L'effectif

Pour mener à bien sa mission, l'Assemblée nationale dispose de 553 postes réguliers et 71 postes occasionnels, pour un total de 624 postes. Le secteur politique, composé de directeurs de cabinets, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe, quant à lui, 582 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Répartition de l'effectif du secteur administratif par catégorie d'emploi



Employés par tranche d'âge, secteur administratif



Plus de 40 ans de service

L'Assemblée nationale a pu compter pendant plus de quarante ans sur les loyaux services de MM. Jean-Marie Brochu et Eugène Monfette. Il s'agit d'un fait peu banal. Il suffit d'imaginer plus de 40 printemps d'une vie professionnelle passés chez le même employeur, des années de fidélité et d'attachement à l'institution.

Un quart de siècle de dévouement

M^{mes} Francine Perkins et Nicole Chatigny ainsi que MM. Claude Dugas, Mario Harvey et Benoît Filioux ont atteint le plateau des 25 ans de services professionnels au sein de l'Assemblée nationale ou de la fonction publique. L'Assemblée nationale a exprimé sa reconnaissance à ses fidèles collaborateurs au cours d'une cérémonie organisée à leur intention au Salon de la présidence.

Le perfectionnement : formation en procédure parlementaire

Les activités parlementaires sont au cœur même de la mission de l'Assemblée nationale. Il est important que les employés connaissent les principes généraux et les règles qui gouvernent les travaux parlementaires. C'est pourquoi, depuis 2003, le secteur parlementaire offre une formation en procédure parlementaire aux nouveaux employés de l'Assemblée nationale.

En 2007-2008, la formation du personnel fonctionnaire s'est poursuivie afin de lui permettre de se familiariser avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et les commissions parlementaires. Une séance d'une journée s'est tenue le 21 septembre 2007 pour une partie du personnel de la Direction de la Bibliothèque, pour les employés nouvellement arrivés dans les autres directions du secteur parlementaire ainsi que pour une partie du personnel fonctionnaire de la Direction de la diffusion des débats. Près d'une vingtaine de personnes ont bénéficié de cette formation.

Rappelons que le *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2004-2009* prévoit que l'ensemble du personnel de l'Assemblée nationale doit avoir participé à des cours de procédure parlementaire. Jusqu'à présent, plus de 300 personnes des secteurs parlementaire et administratif ont suivi cette formation.

Campagne Entraide 2007

Pour une deuxième année, la campagne Entraide 2007 de l'Assemblée nationale a regroupé au sein d'une seule campagne de souscription la Croix-Rouge canadienne/division du Québec, les organismes affiliés à Partenaire Santé-Québec et Centraide. Plusieurs activités visant à amasser des fonds ont été organisées en novembre, dont le traditionnel 4 à 8 bénéfice, une campagne de sollicitation et des encans de desserts et d'objets.

La générosité impressionnante des parlementaires et des membres du personnel de l'Assemblée nationale s'est reflétée cette année par une augmentation de près de 4 % du taux de participation au programme de donation par retenue à la source. En totalité, l'Assemblée nationale a récolté la somme de 46 500 \$ qu'elle a versée aux organisateurs nationaux d'Entraide 2007.



Campagne Leucan *Têtes rasées*

Le 8 juin 2007, l'hôtel du Parlement a accueilli une vingtaine de volontaires issus des secteurs administratif et politique ayant accepté de relever le défi *Têtes rasées*, initiative de l'organisme Leucan pour venir en aide aux enfants atteints de cancer. Le défi, qui consistait à se faire raser les cheveux en échange d'un don, a été brillamment relevé. Les coiffeuses et coiffeurs d'un jour parmi lesquels figurait M. Michel Bissonnet, le président de l'Assemblée nationale, ont ainsi pu amasser 7 400 \$, somme remise à l'organisme de charité.



Le président de l'Assemblée nationale à l'œuvre lors du *Défi Têtes rasées*, le 8 juin 2007.

OBTENTION DU PRIX ZÉNITH POUR L'EXPOSITION *LE QUÉBEC, SES DÉPUTÉS, SES RÉGIONS*

L'Assemblée nationale a mérité un prix Zénith, le 12 juin 2007, qui lui a été remis dans le cadre d'un concours annuel organisé par le Forum des responsables de communication du gouvernement du Québec.

À la suite des élections du 26 mars 2007, l'exposition *Le Québec, ses députés, ses régions* a fait peau neuve afin de refléter la nouvelle composition de l'Assemblée nationale.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE MODERNISE

Le service d'assistance à la clientèle de la Direction de l'informatique a, encore en 2007-2008, répondu à de nombreuses demandes de service venant des secteurs politique et administratif de l'Assemblée nationale.

L'assistance à la clientèle en quelques chiffres

Dépannages téléphoniques répertoriés	13 028
Autres appels de services reçus	± 4000
Service d'urgence	38
Jours de formation donnés	647
Formation aux parlementaires et à leur personnel	66 %

Le parc informatique de l'Assemblée nationale comprend au total 1 555 micro-ordinateurs, dont 247 portables et 55 imprimantes installés sur la colline et en circonscription. Ces chiffres incluent les secteurs politique et administratif.



Implantation réussie de la première étape de SAGIR (SGR1)

Dès juin 2006, les travaux technologiques et de révision des processus de travail ont été entrepris en vue de l'implantation, le 1^{er} avril 2007, de SAGIR (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources). Sous la coordination de la Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification, les travaux se sont poursuivis jusqu'au déclenchement des élections générales, en février 2007, pour permettre aux équipes de soutien à la gestion de répondre aux exigences requises par ces élections. Conséquemment, l'implantation de SAGIR à l'Assemblée nationale a été reportée au 1^{er} novembre 2007.

Rappelons que l'Assemblée nationale s'est engagée dans la voie de la modernisation de ses infrastructures informatiques en gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Cette opération d'envergure à l'échelle gouvernementale se veut une solution de remplacement des systèmes actuels désuets par la solution d'affaires SAGIR, structurée en sept étapes distinctes réparties sur plusieurs années.

LES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (2007-2008)

	Dépenses (000 \$)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, AFFAIRES JURIDIQUES, AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET SÉCURITÉ			
Bureau du secrétaire général	1 063,9	14	0
Direction des affaires juridiques et législatives	482,3	5	0
Direction du protocole et de l'accueil	2 253,0	34	5
Direction des relations interparlementaires et internationales	2 012,0	23	0
Direction de la sécurité	4 117,1	75	13
	9 928,3	151	18
AFFAIRES PARLEMENTAIRES ET BIBLIOTHÈQUE			
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure	515,4	9	0
Direction de la Bibliothèque	5 086,1	83	2
Direction du secrétariat de l'Assemblée	618,9	10	3
Direction du secrétariat des commissions	1 076,2	20	1
Direction de la traduction et de l'édition des lois	495,0	17	0
	7 791,6	139	6
AFFAIRES INFORMATIONNELLES			
Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information	382,0	4	0
Direction des communications	1 425,2	23	1
Direction de la diffusion des débats	4 105,9	60	29
Direction des programmes pédagogiques	618,9	9	0
	6 532,0	96	30
AFFAIRES ADMINISTRATIVES			
Direction de la gestion immobilière et des télécommunications	12 974,5	33	1
Direction de l'informatique	4 630,3	45	0
Direction de la planification et du développement	462,1	5	0
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	1 449,6	25	0
Direction des ressources humaines	9 048,2	19	0
Direction des ressources matérielles et des restaurants	3 929,0	40	16
	32 493,7	167	17
SERVICES STATUTAIRES AUX PARLEMENTAIRES	60 352,1		
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 977,2		
TOTAL	122 074,9	553	71

* ETC autorisés équivalent à temps complet

ANNEXES

LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

Projets de loi publics du gouvernement (adoptés)

1	CAS	Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
2	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires
3	CI	Loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
4	CP	Loi abrogeant la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes
5	CET	Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives
6	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
8	CC	Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles
9	CI	Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports
10	CP	Loi modifiant la Loi sur la fête nationale et d'autres dispositions législatives
11	CI	Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales
12	CI	Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie
13	CP	Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique
14		Loi n° 1 sur les crédits, 2007-2008
15		Loi n° 2 sur les crédits, 2007-2008
16	CET	Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal
17	CFP	Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu
18	CAT	Loi sur la sécurité des piscines résidentielles
19	CFP	Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
20	CFP	Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives
21	CP	Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques
24	CAS	Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments
25	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris
26	CAS	Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives
27	CFP	Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers

28	CTE	Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
29	CAT	Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec
30	CC	Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec
32	CFP	Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets
33	CTE	Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives
34	CFP	Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives
38	CFP	Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec
39	CET	Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives
42	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude
43	CI	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs
44	CFP	Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances
45	CI	Loi modifiant la Loi sur le Barreau
46	CI	Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique
49	CFP	Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives
51	CAS	Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux
52	CFP	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public
56	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
57	CP	Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie
58	CET	Loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés
76		Loi n° 1 sur les crédits, 2008-2009

Projets de loi publics à l'étape de l'étude détaillée en commission

7	CI	Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec
22	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal
36	CTE	Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives
37	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1 ^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires

50	CI	Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
59	CTE	Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu
60	CI	Loi modifiant la Loi sur la police
61	CTE	Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
67	CAS	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé

Projet de loi publics à l'étape de l'adoption du principe

23		Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée
40		Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives
47		Loi sur le transfert de valeurs mobilières et d'autres actifs financiers
48		Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives
53		Loi sur l'Agence de gestion des structures routières du Québec
54	CI	Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives
55	CTE	Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
63	CAS	Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne
64		Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives
65		Loi d'application de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information
66		Loi sur le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
69		Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives
70		Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
71		Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives
72		Loi sur la protection sanitaire des cultures
73		Loi sur le courtage immobilier

Projets de loi publics au nom des députés (adoptés)

197	CP	Loi proclamant la Journée internationale de la paix
198	CP	Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Projets de loi publics au nom des députés à l'étape de l'adoption du principe

190		Loi abrogeant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités
191		Constitution du Québec
192		Loi modifiant le Code du travail
193		Loi modifiant la Loi sur le cinéma
194		Loi sur les détergents sans phosphates
195		Loi sur l'identité québécoise
196		Constitution québécoise
391		Loi déclarant l'eau patrimoine commun de la nation québécoise

Projets de loi d'intérêt privé (adoptés)

200	CI	Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc.
202	CAT	Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier
203	CAT	Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy
204	CAT	Loi concernant la Ville de Lévis
206	CAT	Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme
207	CI	Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville
208	CI	Loi modifiant la Loi concernant l'Union des municipalités de la province de Québec (Union of Municipalities of the Province of Quebec)
209	CI	Loi concernant Marie Francine Sonia Sophie Bisson
210	CI	Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie
211	CAT	Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes
212	CAT	Loi concernant la Ville de Matane
213	CAT	Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Projets de loi d'intérêt privé (à l'étape de l'étude détaillée en commission)

201	CI	Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles
205	CAT	Loi concernant la Municipalité de Caplan

LES MANDATS ACCOMPLIS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Commission de l'Assemblée nationale

Statuer sur la formation des commissions parlementaires et sur la liste des présidents de séance

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant:

- Les matières résiduelles (Développement durable, Environnement et Parcs et Recyc-Québec) (chapitre 5, tome II, rapport du Vérificateur général 2005-2006)
- Le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Transports
- Le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des arts et des lettres du Québec
- La Gestion des projets immobiliers, le Suivi de la gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux et la Vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement (CHUM)(Santé et Services sociaux et Corporation d'hébergement du Québec) (tome I, chapitres 3 et 5, tome II, chapitre 7, rapport du Vérificateur général 2005-2006)
- Le rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Le suivi sur la réforme cadastrale (Ressources naturelles et Faune et Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec)

Vérification des engagements financiers

Autres mandats :

- Élection du président et du vice-président de la Commission
- Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007, des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel
- Audition du Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2006-2007 et vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2006 à mars 2007

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Autre mandat :

- Élection du président et du vice-président de la Commission

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Consultation :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

Interpellations :

- La politique du médicament

- Le maintien à domicile et le soutien aux aidants naturels relevant du ministre de la Santé et des Services sociaux
- Les orientations du gouvernement du Québec en matière d'aide aux familles

Autres mandats :

- Élection du président et du vice-président de la Commission
- Élection du vice-président de la Commission
- Audition des Agences de la santé et des services sociaux de l'Estrie, de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion 2003-2004 à 2006-2007
- Audition de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2004-2005 à 2006-2007
- Audition du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2000-2001 à 2006-2007
- Audition de la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Étude des rapports 2003-2004 à 2006-2007 sur les activités financées par le Fonds québécois d'initiatives sociales ainsi que les rapports 2000-2001 à 2006-2007 sur les activités du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 4 projets de loi publics, 7 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal

Autre mandat :

- Élection du président et de la vice-présidente de la Commission

Commission de la culture

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Consultation :

- Consultation générale à l'égard de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010

Surveillance d'organisme :

- Conseil supérieur de la langue française

Autres mandats :

- Élection du président et du vice-président de la Commission
- Audition du président de la Commission d'accès à l'information pour l'étude des rapports annuels 2001-2002 à 2006-2007

Commission de l'éducation

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Surveillance d'organisme :

- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Comité sur les affaires religieuses

Étude entreprise à l'initiative de la commission :

- Suites données aux recommandations contenues dans son rapport portant sur la réussite scolaire des autochtones

Autre mandat :

- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée de 6 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Interpellation :

- L'état de l'économie du Québec

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 41, Loi favorisant la transparence dans la vente de l'essence et du carburant diesel
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives
- Consultation générale à l'égard du Rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale

Autres mandats :

- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission
- Étude des états financiers et des rapports d'activité 2003-2004 à 2006-2007 du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 11 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Interpellation :

- La crise dans l'industrie du papier commercial non bancaire adossé à des actifs (PCAA) et son impact pour le gouvernement du Québec, les sociétés d'État et les organismes publics relevant de la ministre des Finances

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Audition publique les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont son président et chef de la direction M. Henri-Paul Rousseau, sur la question de la crise dans le secteur du papier commercial adossé à des actifs

Autres mandats :

- Élection du président et de la vice-présidente de la Commission
- Poursuite du débat sur le discours du budget

Commission des institutions

Étude détaillée : 7 projets de loi publics, 5 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Consultations :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
- Consultation générale à l'égard du Rapport d'évaluation de la Loi portant réforme du Code de procédure civile ainsi qu'à l'égard

du Rapport sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique/les poursuites baillons (SLAPP)

Autre mandat :

- Élection de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2007-2008

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude et du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières concernant le projet de stratégie gouvernementale de développement durable

Étude entreprise à l'initiative de la Commission

- La gestion des matières résiduelles

Autre mandat :

- Élection du président et du vice-président de la Commission

LES ALLOCATIONS VERSÉES AUX DÉPUTÉS

Masse salariale des députés	Total
Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	10 973 115 \$

Autres allocations

Allocations de dépenses, de présence et allocations pour des activités politiques	2 912 962 \$
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	546 725 \$
Déplacement de la circonscription électorale à l'hôtel du Parlement	1 200 339 \$
Logement à Québec ou en banlieue	1 435 441 \$
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	95 777 \$
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	5 299 309 \$

Autres dépenses	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	13 768 983 \$	7 122 478 \$	20 891 461 \$
Frais de déplacement	359 387 \$	586 551 \$	945 938 \$
Services de recherche des partis politiques			2 729 558 \$

LES MANDATS DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le **secrétaire général** est le premier fonctionnaire de l'Assemblée nationale et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès du président et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée nationale, administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

La **Direction du secrétariat du Bureau et du secrétariat général** voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts. Elle assiste également le secrétaire général dans la gestion courante de son bureau, en plus de coordonner et de réaliser des mandats et des projets de nature institutionnelle.

La **Direction des affaires juridiques et législatives** conseille l'Assemblée nationale sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé.

La **Direction du protocole et de l'accueil** assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée nationale et assume la responsabilité, tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

La **Direction des relations interparlementaires et internationales** conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée nationale dans ce domaine.

La **Direction de la sécurité** conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée nationale.

Le **secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure** coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller concernant les travaux de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires. Il fournit le savoir-faire professionnel en matière de jurisprudence et fait des études en doctrine.

La **Direction de la Bibliothèque** assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle veille à composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir. Elle offre différents services de référence, de documentation de presse et de recherche aux parlementaires et aux unités administratives de l'Assemblée nationale.

La **Direction du secrétariat de l'Assemblée** assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée nationale. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

La **Direction du secrétariat des commissions** assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

La **Direction de la traduction et de l'édition des lois** fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Le **Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions des secteurs administratifs et informationnels, en plus de fournir l'ensemble des services professionnels et techniques qui y sont associés. Il assiste et conseille le secrétaire général dans son rôle de gestionnaire des affaires administratives ainsi qu'en matière de sécurité de l'information numérique.

La **Direction générale de l'information** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions des communications, de la diffusion des débats et des programmes pédagogiques. Elle assiste le secrétaire général dans son rôle visant à assurer le rayonnement de l'Assemblée nationale et coordonne les activités planifiées à l'occasion des célébrations du 400^e anniversaire de Québec.

La **Direction des communications** favorise le rayonnement de l'Assemblée nationale en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications et des relations publiques de l'institution. Elle offre des services de graphisme et d'édition, de rédaction et de révision ainsi qu'un service d'information aux journalistes de la Tribune de la presse.

La **Direction de la diffusion des débats** gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux ainsi que l'enregistrement audio pour fins de transcription, de révision, d'édition et de mise en pages du Journal des débats.

La **Direction des programmes pédagogiques** conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à certains publics cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

La **Direction de la gestion immobilière et des télécommunications** conseille les autorités et procure les services et les biens requis en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

La **Direction de l'informatique** oriente et conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

La **Direction de la planification et du développement** conseille les autorités en vue de l'atteinte des différents objectifs stratégiques de l'Assemblée nationale. Elle élabore un cadre de gestion ainsi que les outils d'évaluation appropriés en plus de coordonner la mise en œuvre de politiques et de programmes en matière de gestion prévisionnelle.

La **Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification** conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle offre également des services d'approvisionnement.

La **Direction des ressources humaines** assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil relatifs à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

La **Direction des ressources matérielles et des restaurants** fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Plan du centre-ville de Québec
Colline Parlementaire - édifices et stationnements

- 1 Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Restaurant Le Parlementaire
La Boutique
- 2 Édifice Pamphile-Le May
- 3 Édifice Honoré-Mercier
- 4 Édifice Jean-Antoine-Panet
- 5 Édifice André-Laurendeau

ASSEMBLÉE NATIONALE

Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Renseignements généraux

Téléphone : 418 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (1 866 337-8837)
Télécopieur : 418 641-2638
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES

Horaires*
Du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h 30

Du 25 juin à la fête du Travail :
Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30
Samedis, dimanches et le 24 juin et 1^{er} juillet :
De 10 h à 16 h 30

Fermé le 1^{er} septembre
Les groupes de plus de 10 personnes sont priés de réserver.

VISITES GUIDÉES EXTÉRIEURES

Du 25 juin au 31 août :
Tous les jours de 10 h à 15 h 30

Renseignements

Téléphone : 418 643-7239
Télécopieur : 418 641-2638
Courriel : accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Heures d'ouverture*
Du lundi au vendredi : de 8 h à 14 h 30

Réservations

Téléphone : 418 643-6640
Télécopieur : 418 643-6378

LA BOUTIQUE

Heures d'ouverture*
Du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h

Du 24 juin à la fête du Travail :
ouvert aussi les fins de semaine
de 10 h à 17 h

Renseignements

Téléphone : 418 643-8785
Télécopieur : 418 528-6022
Courriel : laboutique@assnat.qc.ca

* Modifications sans préavis

Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Québec (Québec) G1A 1A3
www.assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS

